

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



Préambule

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre) a modifié les articles L2312-1, L3318-1, L5211-36 relatifs au débat d'orientations budgétaires, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Ainsi, pour les communes de plus de 3500 habitants et leurs établissements publics, les métropoles, les départements, les nouvelles dispositions imposent à l'exécutif local de présenter à son organe délibérant un rapport sur :

- les orientations budgétaires,
- les engagements pluriannuels,
- les ressources humaines
- la structure et la gestion de la dette.

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 contient de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire (DOB).

Titre Ier - Chapitre II (II - article 13) :

«A l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ».

Ainsi le Président assisté du Vice-Président chargé des finances présente en comité syndical le rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2025. Cette présentation est suivie d'un débat sur les orientations budgétaires.

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

I) Contexte national

La situation géopolitique actuelle est extrêmement tendue et source d'importantes incertitudes.

Aussi l'énergie est une préoccupation majeure pour l'ensemble de acteurs : collectivités, entreprises, particuliers. Outre la question du cout de l'énergie, se pose également la question de la disponibilité en gaz et particulièrement en électricité.

Note de l'INSEE - 9 septembre 2024

Au printemps 2024, l'économie française a continué de croître sur un rythme modéré (+0,2 %), portée par le commerce extérieur et les dépenses publiques. Parallèlement, l'investissement privé se replie et la consommation peine à redémarrer, malgré les gains de pouvoir d'achat permis par la désinflation. En Europe, l'Allemagne reste engluée dans la stagnation et les industriels y déplorent des carnets de commandes dégarnis, tandis que l'économie espagnole caracole. En France, le climat des affaires a connu un été agité, les anticipations des entreprises fluctuant nettement au gré des incertitudes politiques. D'ici la fin de l'année, la consommation des ménages reprendrait un peu d'élan et leurs dépenses immobilières cesseraient de baisser après trois années de repli continu. À l'inverse, les entreprises continueraient de freiner leurs investissements. Dans ce contexte, la croissance française, soutenue ponctuellement par les Jeux Olympiques et Paralympiques à l'été, resterait modeste d'ici décembre et s'établirait à +1,1 % sur l'ensemble de l'année 2024.

Projet de loi de finances 2025 (Note de SVP - octobre 2024)

Le contexte macroéconomique apparaît de plus en plus tendu. Selon les projections du gouvernement, le déficit public pourrait atteindre plus de 6% du PIB à la fin de l'année, et jusqu'à près de 7% à l'issue de l'exercice 2025 en l'absence de mesures correctives. Un indicateur particulièrement dégradé, loin de l'objectif de 3% défini par les critères de Maastricht.

Afin de ramener le déficit public à environ 5% du PIB à la fin de l'année 2025, le gouvernement cherche à dégager 60,6 milliards d'euros de marges de manoeuvre supplémentaires. 19,3 milliards d'euros seraient générés par des recettes fiscales nouvelles : les Français les plus fortunés et les grandes entreprises seraient ainsi mis à contribution de manière exceptionnelle.

En outre, 41,3 milliards d'euros proviendraient de coupes dans les dépenses publiques. Dans le détail, le budget de l'Etat devra réaliser environ 21,5 milliards d'euros d'économies, [le budget de la Sécurité sociale](#) 14,8 milliards d'euros, et **le budget des collectivités locales 5 milliards d'euros.**

PLF 2025 : la création d'un fonds de réserve de 3 milliards d'euros

L'une des mesures les plus significatives pour les collectivités issue de ce Projet de loi de finances pour 2025 est la création d'un fonds dit "de réserve", fonctionnant sur le modèle de l'auto-assurance, dispositif déjà envisagé par l'ancien ministre de l'Economie et des finances M. Bruno Le Maire à l'occasion des Assises des finances publiques organisées par Bercy en juin 2023.

Ainsi, environ 3 milliards d'euros devraient être prélevés sur le budget de 450 collectivités contributrices en 2025, celles ayant un budget supérieur à 40 millions d'euros. Un critère de bonne santé financière intègre également le dispositif, de manière à éviter aux collectivités locales les plus fragiles, en particulier certains départements étouffés par le niveau de leurs dépenses sociales, de contribuer à ce mécanisme.

Les sommes prélevées au titre d'une année seraient ainsi reversées sur un fonds de réserve des collectivités territoriales. Les sommes mises en réserve au titre d'une année donnée, auront vocation à abonder les trois années suivantes, à hauteur d'un tiers par année, les montants mis en répartition au titre de la péréquation horizontale.

Intercommunalités de France indique une évaluation (provisoire) des montants ponctionnés sur les 450 collectivités en 2025.¹

Projet de loi de finances 2025 : vers une moindre redistribution de la fraction de TVA

Ces dernières années ont été marquées par de nombreuses suppressions d'impôts locaux : la taxe d'habitation sur les résidences principales ; la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (bien que cette dernière soit remise en cause) ; la division par deux de la valeur locative de taxe foncière sur les propriétés bâties et de cotisation foncière des entreprises des établissements industriels.

Même si ces suppressions ont entraîné des conséquences disparates selon la catégorie de collectivité locale concernée ou le régime fiscal des EPCI, c'est bel et bien la TVA qui fait aujourd'hui office de principal mécanisme de compensation.

Il s'agit d'une ressource sur laquelle les collectivités territoriales ne disposent pas de pouvoir de taux. Jusqu'ici, les collectivités bénéficiaient du dynamisme de cette ressource, croissance devant permettre, dans la logique, de venir équilibrer la hausse concomitante de leurs dépenses de fonctionnement. Le budget 2025 prévoit d'écrêter la dynamique de TVA

reversée aux collectivités, mesure devant permettre d'économiser 1,2 milliard d'euros. En d'autres termes, les montants de TVA versés en 2024 aux collectivités locales seraient reconduits en 2025.

Projet de loi de finances 2025 : danger sur le soutien à l'investissement

Parmi les autres mesures "phares" de ce PLF 2025, figure en bonne position une réduction du taux de compensation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA), qui devrait en outre être recentré sur les seules dépenses d'investissement. Le taux de compensation serait ainsi fixé à 14,85% pour les dépenses éligibles faisant l'objet d'attributions versées à compter du 1er janvier 2025. L'économie anticipée pourrait atteindre sur ce volet 800 millions d'euros. Auxquels il convient d'ajouter une réduction drastique des crédits alloués au fonds d'accélération de la transition écologique, dit "fonds vert", d'1,5 milliard d'euros.

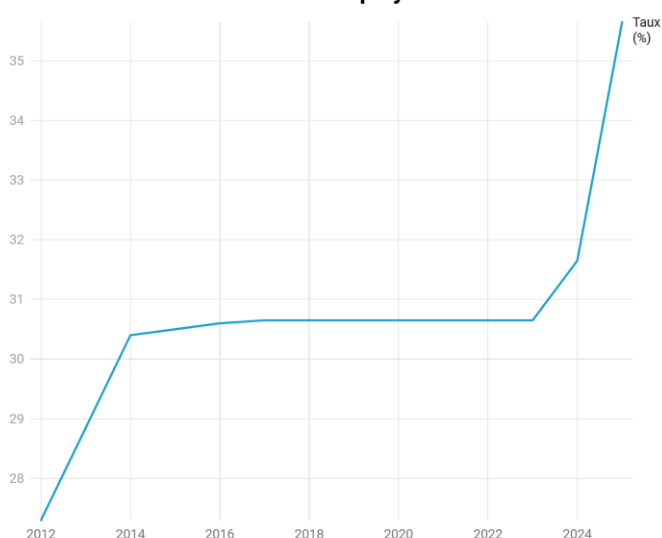
Alors que le besoin de financement des investissements des collectivités se retrouve à son pic du cycle électoral, la plupart des associations d'élus locaux ont mal accueilli cette proposition inattendue, qui devrait faire l'objet de débats houleux au Parlement.

Enfin, notons que le Projet de loi de finances 2025 prévoit une stabilité en volume de la dotation globale de fonctionnement (DGF), ainsi que pour les autres principales dotations d'investissement comme la dotation d'équipement des territoires ruraux, la dotation de soutien à l'investissement locale et la dotation de soutien à l'investissement des départements.

Taux de cotisation employeur CNARCL

Le Projet de loi de finance prévoit également une augmentation du taux de cotisation employeur CNARCL pour 2025.

Hausse du taux de cotisation employeur CNARCL



Graphique: © Maire info • Source: PLFSS • Récupérer les données • Créé avec Datawrapper

II) Contexte local

Département le plus peuplé des Hauts de France, le Nord compte 2,6 millions d'habitants. Le Pas de Calais compte lui 1,5 millions d'habitants

Le TE FLANDRE regroupe 94 communes du Département du Nord et 4 communes du Département du Pas de Calais, pour un total de population de 199 377 habitants au 1^{er} janvier 2024.



III) Situation par compétences (pré bilan 2024)

A) Compétences AODE (Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Énergie) électricité et gaz

1. Sixième année du nouveau contrat de concession avec ENEDIS et EDF au titre de la distribution publique d'électricité - Deuxième année du nouveau programme pluri -annuel d'investissement (PPI) signé avec ENEDIS

Les négociations entre le TE FLANDRE, ENEDIS et EDF ont abouti fin 2018, avec la signature d'un nouveau contrat pour 30 ans, signé le 21 novembre 2018 avec entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce contrat permet depuis 2019, une revalorisation significative de la R1 (redevance de fonctionnement versée par ENEDIS), une pérennisation de la R2 (redevance d'investissement versée par ENEDIS) et surtout un programme pluri -annuel d'investissement (PPI) décliné sur 4 ans (2023/24/25/26). ENEDIS et le TE FLANDRE ont dressé le bilan du premier PPI lors du Comité du 13 octobre 2022. Les objectifs sont atteints coté ENEDIS et coté TE FLANDRE et ont validé la signature du second PPI lors du salon des Maires en novembre 2022.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux d'amélioration du réseau par le biais des travaux dits d'Article 8. Dans ce cadre et en accord avec ENEDIS, la priorité est donnée à la résorption des fils nus afin de contribuer à l'amélioration de la qualité de la desserte, ainsi qu'aux travaux en périmètre classé et inscrit (périmètre ABF Architecte des Bâtiments de France).

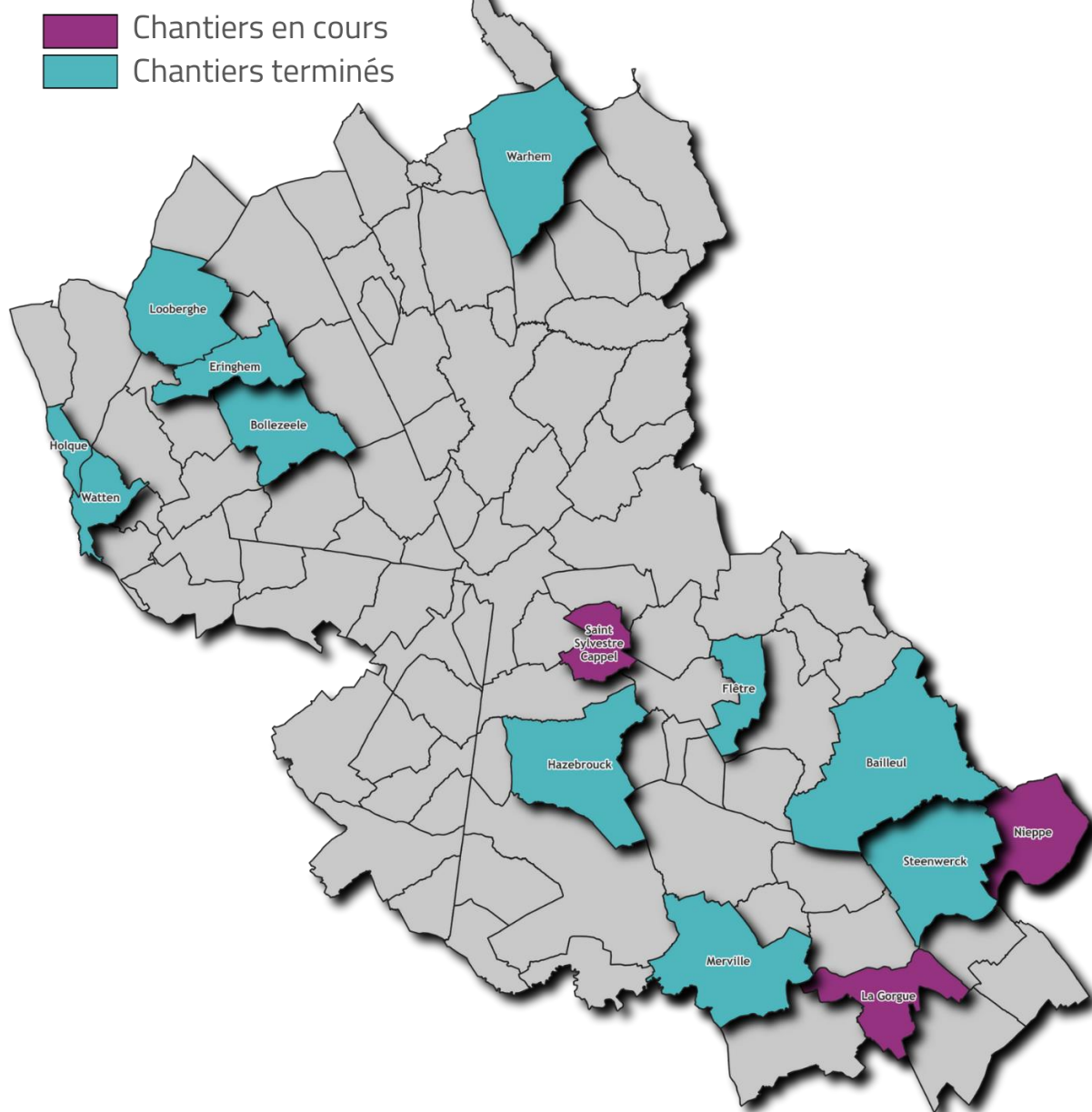
Ce nouveau contrat a modifié le régime TVA des travaux Article 8 et de la redevance R2.

2. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de l'article 8 Programme 2024

Concernant les travaux réalisés au titre de l'article 8/2024, sous la maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE. A ce jour :

- Chantiers sont terminés ou quasi terminés : 12
- Chantiers sont en cours : 5
- Chantiers reportés : 7
- Les 17 chantiers ont permis d'enfouir et effacer 5414 mètres linéaires dont 2985m de fils nus.

CARTE DES TRAVAUX D'ARTICLE 8 2024



Le TE FLANDRE a réalisé le programme de travaux prévus avec ENEDIS.

A noter, le TE FLANDRE récupère la TVA directement auprès des services fiscaux.

3. Etat des relations contractuelles avec le concessionnaires et délégataire GRDF

Un accord national a été signé au printemps 2022 entre la FNCCR, France Urbaine et GRDF sur un nouveau modèle de contrat de concession gaz. Ce nouveau modèle a vocation à s'appliquer au contrat historique du Syndicat. Ainsi après un cycle de négociations qui s'est déroulé sur l'année 2022 et le début de l'année 2023, le TE FLANDRE a signé avec GRDF un avenant au contrat de concession historique le 27 avril 2023 à Arnèke.

Par ailleurs, le TE FLANDRE a signé une délégation de service public (DSP) afin de desservir en gaz les communes de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck. Le projet est en cours de finalisation, il a été budgété sur 2022 et est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Une demande d'aide (fonds de concours) a également été adressée à la CCHF au titre de la compétence Développement économique et du PCAET, sans succès. Le réseau a été mis en service en 2024, à aujourd'hui on compte :

10 raccordements tertiaires publics

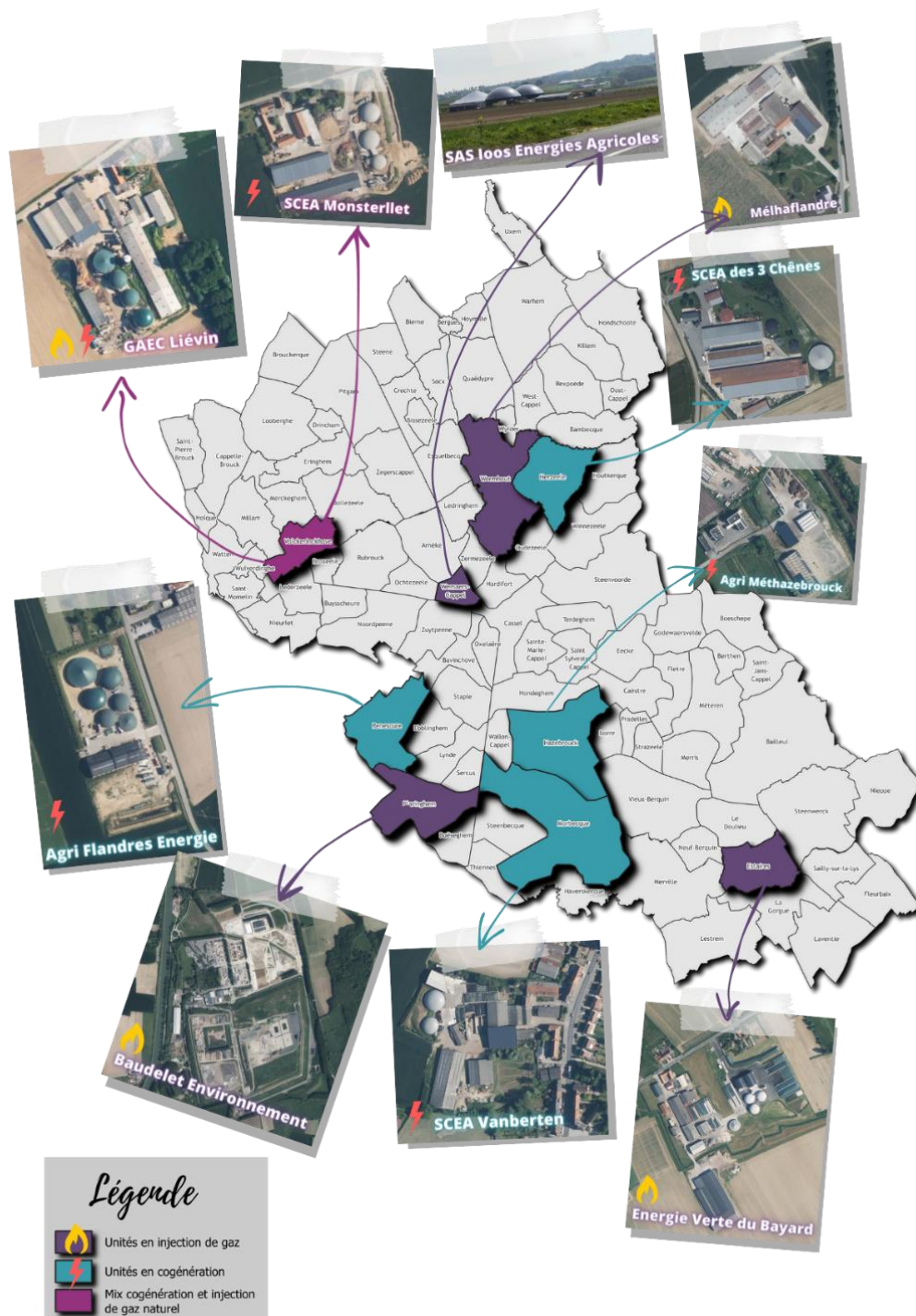
2 raccordements tertiaires privés

1 raccordement industriel

24 raccordements particuliers

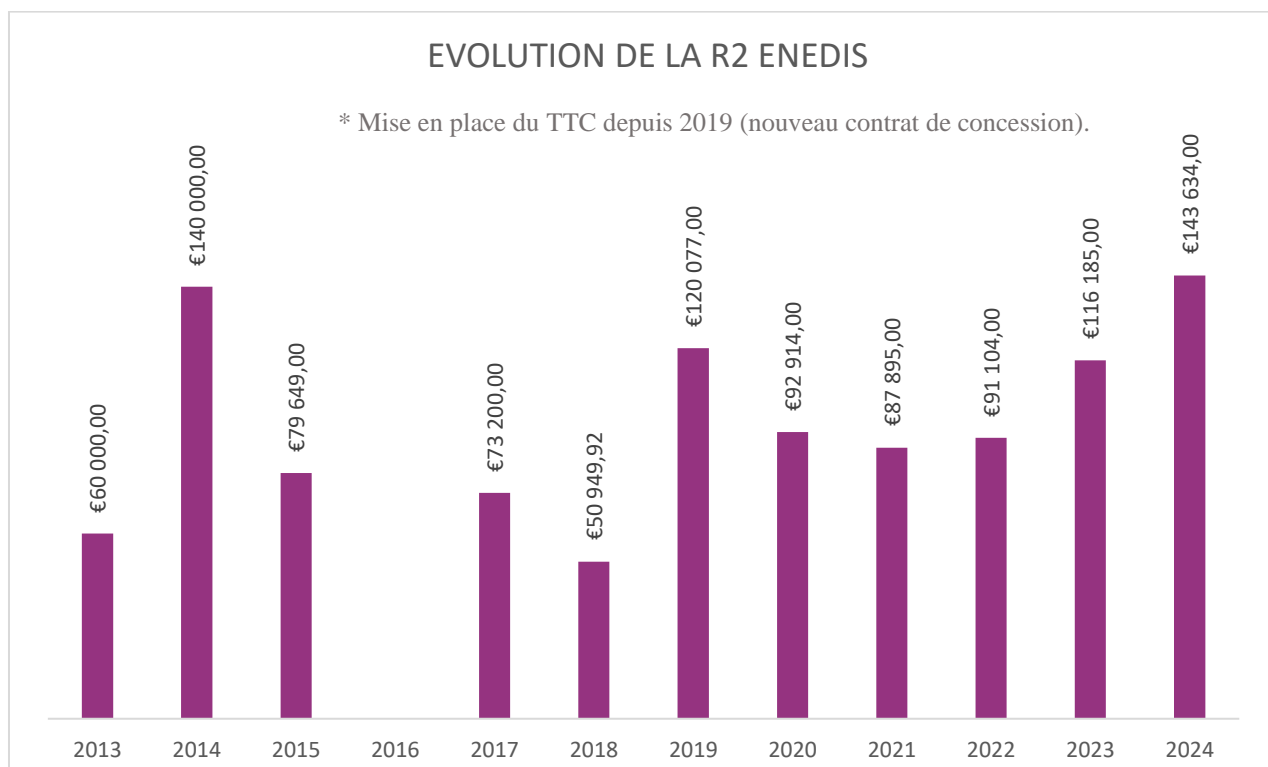
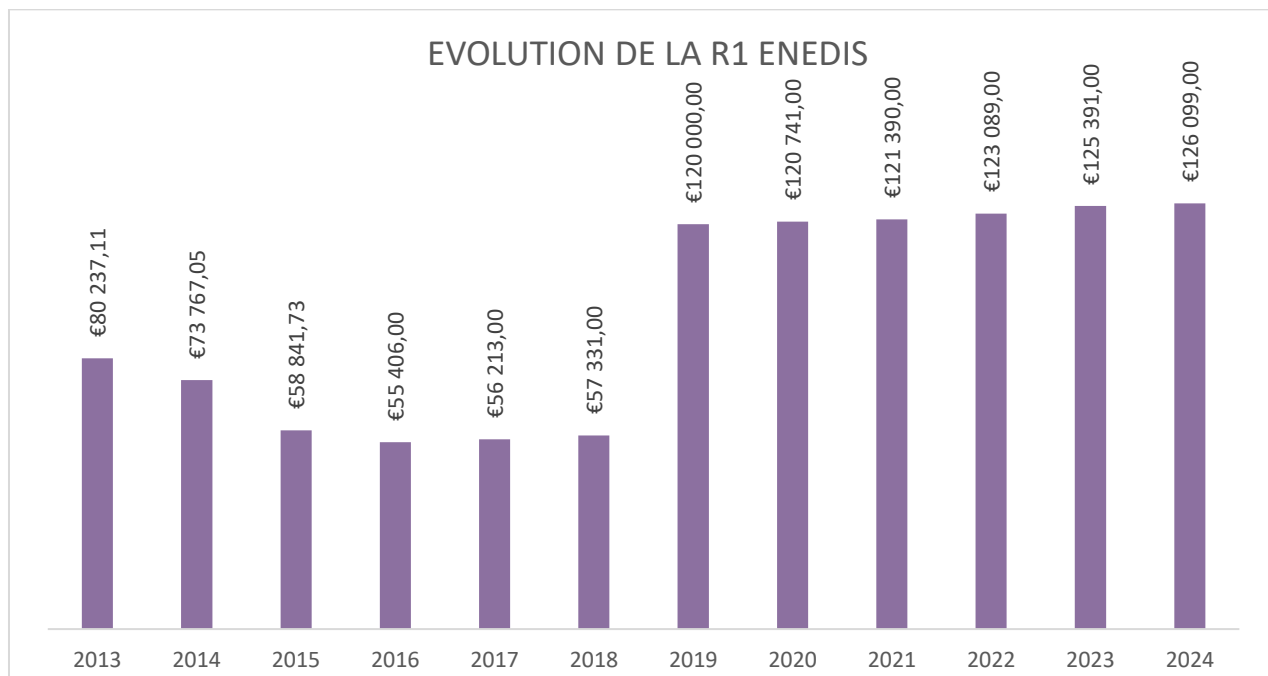
4. Pré-bilan des travaux réalisés au titre de la compétence AODE Gaz

Le TE FLANDRE a signé une convention d'extension du réseau de gaz afin de raccorder l'unité de méthanisation agricole à Wemaers-Cappel (Raccordement sur le réseau de Bollezeele via Arnèke). Le chantier a commencé en Novembre 2021, dans ce cadre le TE FLANDRE a pris à sa charge une extension visant à raccorder un quartier d'Arnèke. Ce projet est subventionné par le Département du Nord dans le cadre du « Projets Territoriaux Structurants 2020 - Produire de l'énergie verte en Flandre ». Le chantier est désormais totalement terminé, il en est de même pour l'ensemble des travaux de maillage. Les 2 unités de méthanisation agricoles (Wemaers Cappel et Wormhout) ont été mises en service au cours du printemps de 2023.

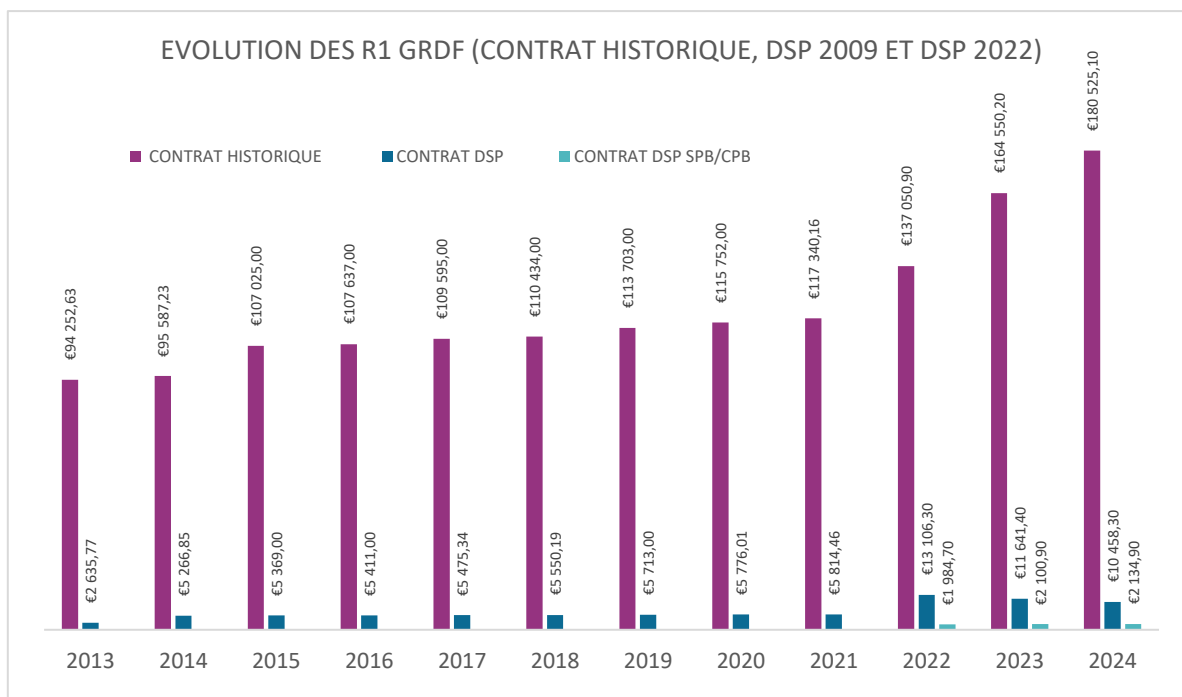


5. Perception des redevances dues par les concessionnaires au titre de l'année 2024 (R1 et R2)

Les R1 Enedis et GRDF et la R2 Enedis sont conformes aux prévisions budgétaires.



Les discussions menées avec GRDF sur le calcul de la R1 de la DSP de 2009 suite à travaux d'extension du réseau de gaz et sur le calcul de la R1 concession historique ont permis une revalorisation substantielle des deux redevances R1 dues par le concessionnaire. En outre, la signature de l'avenant au contrat de concession gaz a permis de revaloriser très significativement la R1 depuis 2023.



Dans le cadre de sa compétence électricité et gaz, le TE FLANDRE assure une permanence de lutte contre la précarité et de médiation pour le compte des usagers de la concession. Cette permanence a lieu à Hazebrouck et dans 8 lieux d'accueil décentralisés sur le territoire. Pour l'année 2024 (au 31/10/2024), 456 familles (152 en électricité, 119 en gaz naturel, 2 en gaz propane et 183 pour informations et utilisations des différents chèques énergie) ont été accueillies en permanence ou appel téléphonique.

Le service Précarité Energétique participe également au Salon du développement durable (dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique) le 23 novembre à Merville.

Le TE FLANDRE a renouvelé sa convention avec EDF pour le traitement des cas en précarité le 23 novembre 2022. De même avec ENGIE puisqu'une convention de partenariat a également été signée.

B) Compétences AODE et transition énergétique

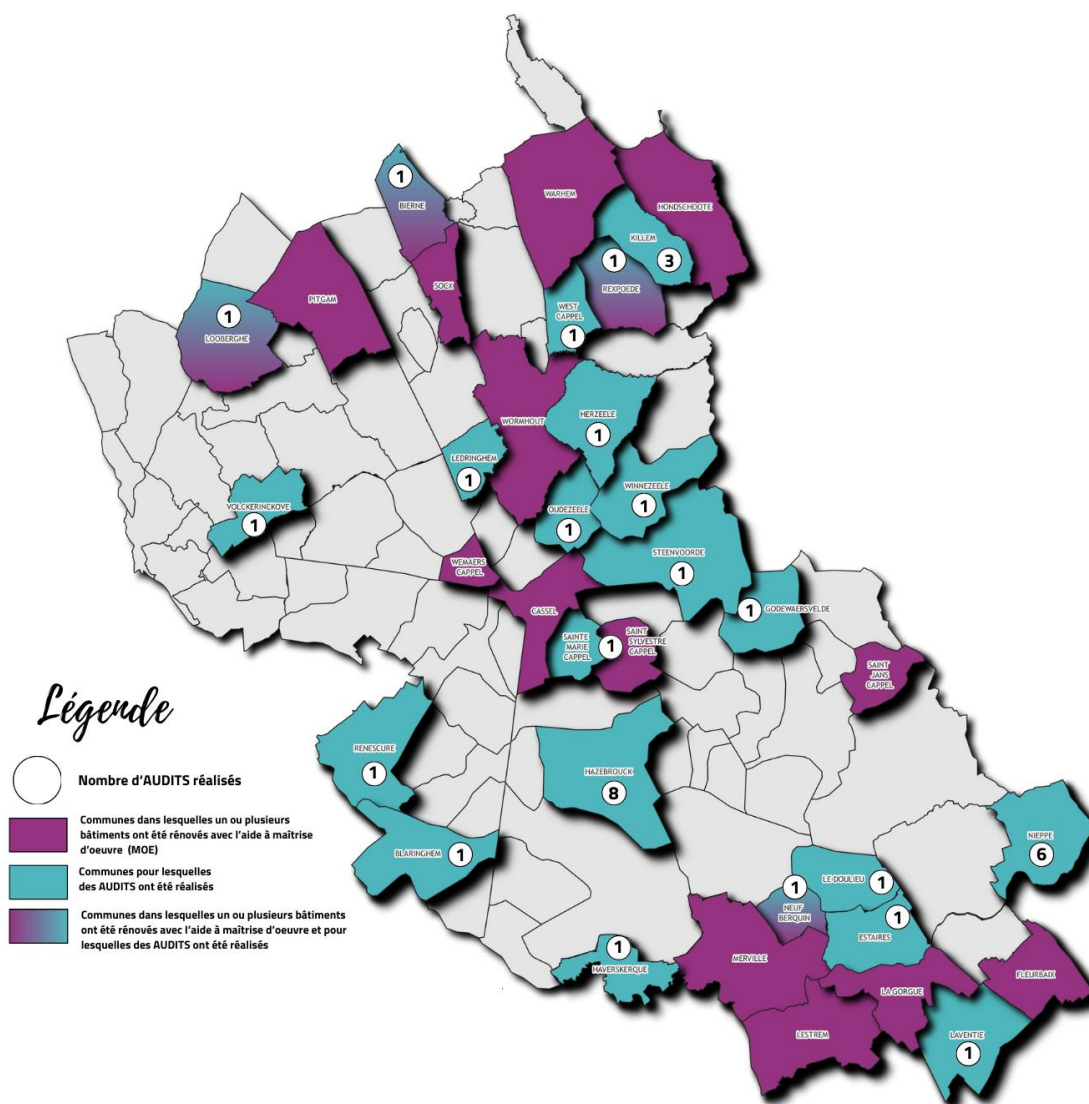
1. Le programme ACTEE 2 (Actions des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) Sequoia 1

Le TE FLANDRE en partenariat avec le SE 60 et la FDE 80 TE Somme est lauréat de l'appel à projet ACTEE 2 SEQUOIA 1. Dans ce cadre, l'objectif du groupement est de favoriser une rénovation énergétique globale et performante ainsi qu'une amélioration de la qualité de l'air intérieur pour les bâtiments éducatifs (écoles, écoles de musiques, restaurants scolaires, crèches, garderies,..) des 3 territoires.

Ce programme finance 2 postes d'économe de flux, l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques, les études techniques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 1 237 905,79€ sur la durée de cet accompagnement.

Carte bilan ACTEE 2 SEQUOIA 1 :



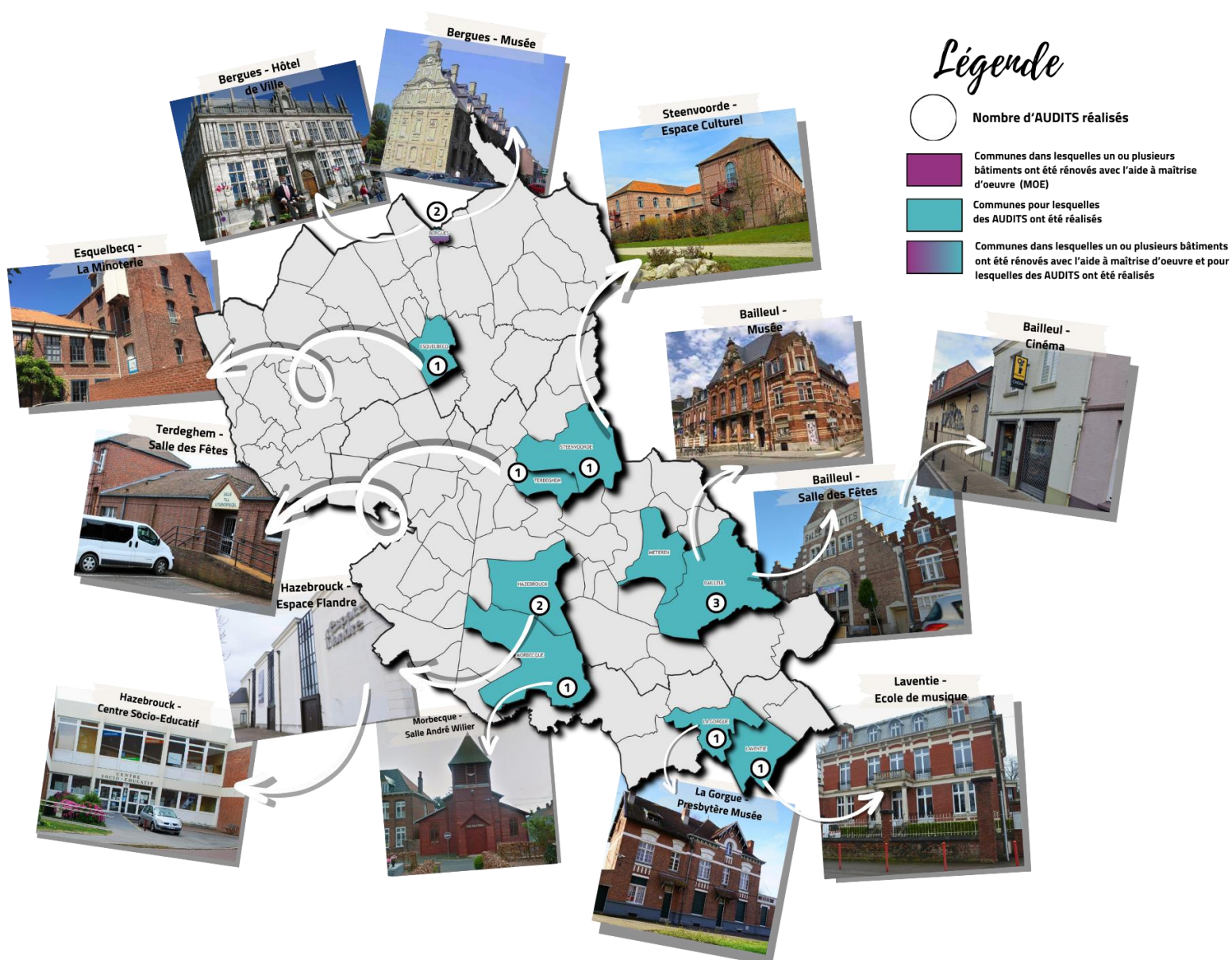
2. Le programme ACTEE 2 PEUPLIER à destination des bâtiments culturels

Le TE Flandre est lauréat du programme ACTEE 2 PEUPLIER depuis décembre 2021. Ce programme a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine culturel du territoire ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur de ces bâtiments.

Ce programme finance également, 1 poste d'économiste de flux, l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 85 259,26€ sur la durée de cet accompagnement.

Carte bilan ACTEE 2 Peuplier :



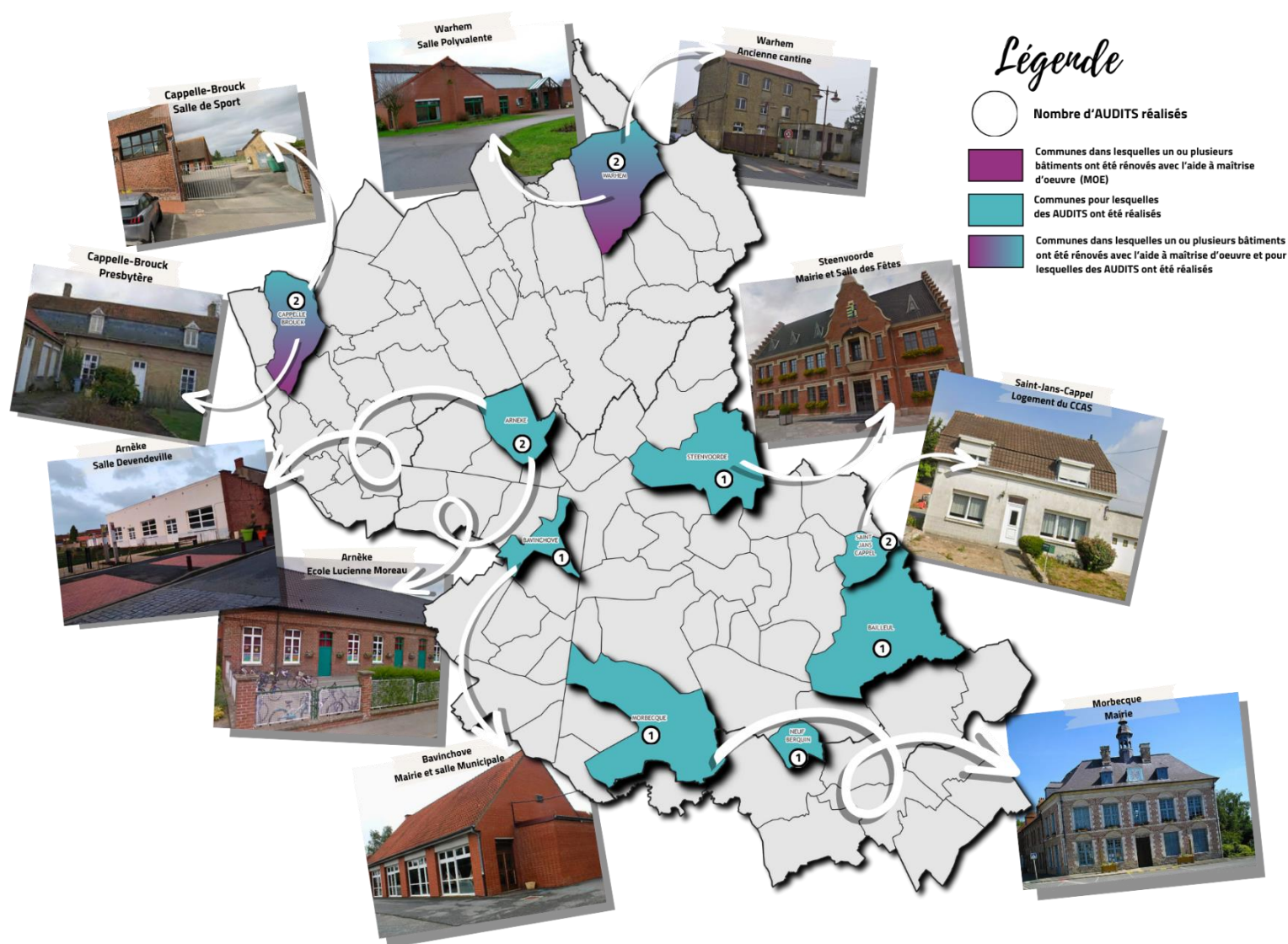
3. Le programme ACTEE 2 SEQUOIA 3

Le TE Flandre est lauréat du programme ACTEE 2 SEQUOIA 3 en groupement avec le SE60, le SIDEN SIAN (régie de NOREADE), la CA de Beauvais, la Ville de Beauvais et le CCAS de Beauvais. Le groupement a remporté le programme en mars 2022.

Cet appel à projet a pour but de réaliser des audits énergétiques du patrimoine ainsi qu'une analyse de la qualité de l'air intérieur des bâtiments référencés par commune. Ce programme finance 1 poste d'économiste de flux, l'acquisition de matériel de mesure et de suivi des consommations énergétiques, les études techniques et les frais de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation thermique.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 108 163,78€ sur la durée de cet accompagnement.

Carte bilan ACTEE 2 Sequoia 3 :



4. Le programme Schém'ACTEE pour la ville d'Hazebrouck

Le TE FLANDRE a répondu à l'appel à projet Schém'ACTEE et est lauréat depuis octobre 2022.

Ce programme a permis de financer l'élaboration d'un Schéma Directeur Immobilier Energétique (SDIE) pour la ville d'Hazebrouck.

Ce SDIE permettra d'optimiser l'occupation des bâtiments et leurs usages, d'identifier les actions et définir leur ordre de priorité, de phaser les projets en cohérence avec leurs priorités et leurs moyens mis à disposition et élaborer et adopter une stratégie immobilière et énergétique à court, moyen et long terme.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024.

Le coût de cette étude étant de 141 400,00€, le TE FLANDRE a obtenu un financement à hauteur de 50% par la FNCCR (70 700€).

5. Les actions de Maitrise de la demande en énergie et de développement des ENR (Energies Renouvelables)

Afin d'encourager les actions en faveur de la maîtrise de la demande en énergie (MDE), le TE FLANDRE a créé au cours de l'année 2014, un appel à projets concernant les bâtiments publics.

4 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Juillet 2024 à savoir :

- . ARNEKE pour la rénovation du Vestiaire Sportif
- . SAINT JANS CAPPEL pour la rénovation du Logement Communal
- . STEENWERCK pour la rénovation de la Mairie
- . WEST CAPPEL pour la rénovation de l'école primaire
- . FLEURBAIX pour la rénovation de la Maison des Loisirs

Soit un montant de 33 673,46€

2 bâtiments sont aidés par le biais du fond au titre de la MDE en Octobre 2024 à savoir :

- . CAPPELLE BROUCK pour la rénovation du Presbytère
- . OXELAERE pour la rénovation de l'ancienne boulangerie en Salon de Coiffure

Soit un montant de 55639,59 €

4 projets solaires sont aidés par le biais de l'appel à projet du Solaire en Flandre pour 2024 :
En Juillet :

- . HARDIFORT : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison Communale B. DELASSUS

En Octobre :

- . LE DOULIEU : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école M. YOURCENAR

- . BAVINCHOVE : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente rénovée
- . BOECHEPE : Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Maison du STEENACKER.

Les bureaux du TE FLANDRE ont été équipés de panneaux solaires photovoltaïques en autoconsommation. Ce projet démonstrateur a été soutenu financièrement par le département du Nord dans le cadre du PTS 2020 - Faire de la Flandre un territoire à Energie positive. Dans ce cadre l'électricité produite est de 3 670 kWh au 04/11/2024, depuis le 30/06/2021.

Enfin l'Association Yser Houck s'est retirée du programme LIN, le programme d'isolation par anas de lin est donc suspendu.

En parallèle, le TE Flandre continue d'offrir la possibilité de valoriser des dossiers éligibles (travaux bâtiments) au titre des CEE.

6. Accompagnement des communes dans la mise en place du Décret Tertiaire et saisies des données OPERAT

Un webinaire a été organisé en mai 2022 à destination des communes membres du TE FLANDRE sur le décret tertiaire, ses obligations et comment y répondre. Ce webinaire a été animé par le Vice-Président en charge de la transition énergétique.

Suite à ce webinaire, le TE Flandre a proposé aux communes assujetties au décret tertiaire de réaliser les différentes déclarations sur la plateforme OPERAT pour le compte des communes. 17 communes ont sollicité le TE Flandre afin de bénéficier de l'aide du Syndicat pour réaliser leurs déclarations.

Le TE FLANDRE continu d'actualiser chaque année les données sur la plateforme OPERAT pour les communes ayant sollicité le TE FLANDRE.

Dans la continuité du Décret Tertiaire, le TE FLANDRE a organisé une réunion en présentiel à destination des communes concernant le Décret BACS (Building Automation and Control System) qui est la suite directe du Décret Tertiaire. Suite directe du décret tertiaire, il rend obligatoire l'installation de système de pilotage au sein des bâtiments tertiaires et ce avant le 1er janvier 2025 pour les installations de plus de 290 kW et avant le 1er janvier 2027 pour les installations de plus de 70kW afin de piloter les systèmes de chauffage et/ou de climatisation dans le but d'optimiser la performance énergétique des bâtiments tertiaires.

7. L'achat groupé d'énergie

Les marchés d'achat groupé d'énergie ont été renouvelés en 2021 et sont en vigueur depuis le 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024.

Afin d'anticiper le renouvellement du marché d'achat d'énergie, la convention de groupement a été avenantée et il est à noter que le SIDEN SIAN NOREADE intégrera l'achat groupé au 1^{er} janvier 2025.

Un nouveau marché en accord cadre a été attribué en 2024, afin de fournir de l'énergie à l'ensemble des collectivités adhérentes (en 4 lots : électricité, gaz naturel, gaz propane, fioul) pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027.

8. Les projets solaires en autoconsommation collective

Afin de répondre aux volontés des collectivités en matière de développement des installations d'énergies renouvelables, le TE FLANDRE a lancé une opération « test » sur la commune de Neuf Berquin. Cette commune, étant déjà équipée de trois installations de panneaux photovoltaïques, sur trois toitures de bâtiments communaux.

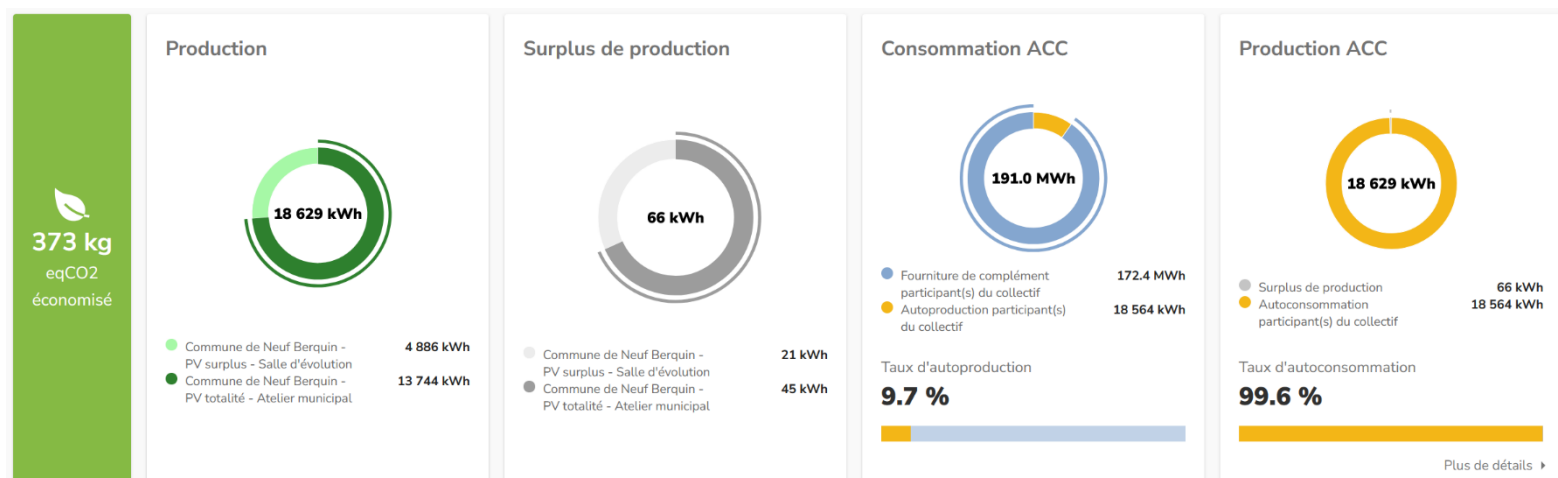
Il s'agit d'un projet d'autoconsommation collective d'électricité réunissant : la commune de NEUF BERQUIN, le SIAN SIDEN et ses régies NOREADE, le TE FLANDRE.

La réglementation exige un cadre légal pour cela il a été décidé la création d'une association loi 1901, support légal de la « Personne Morale Organisatrice », cette association, nommée « Territoire d'Énergie Flandre - Solaire », interlocutrice d'ENEDIS, est effective depuis le mois de décembre 2023, elle permet la mise en route de l'opération d'autoconsommation collective de Neuf Berquin, et le cas échéant d'autres opérations à venir pour d'autres projets de communes adhérentes au TE FLANDRE.

Dans le cadre du soutien aux énergies renouvelables du Département du Nord, ce projet a été développé et renforcé avec le soutien financier dans le cadre du PTS 2020 (Projets Territoriaux Structurants : produire de l'énergie verte en Flandre).

Le bilan pour cette première année d'autoconsommation est le suivant (au 30/09/2024) :

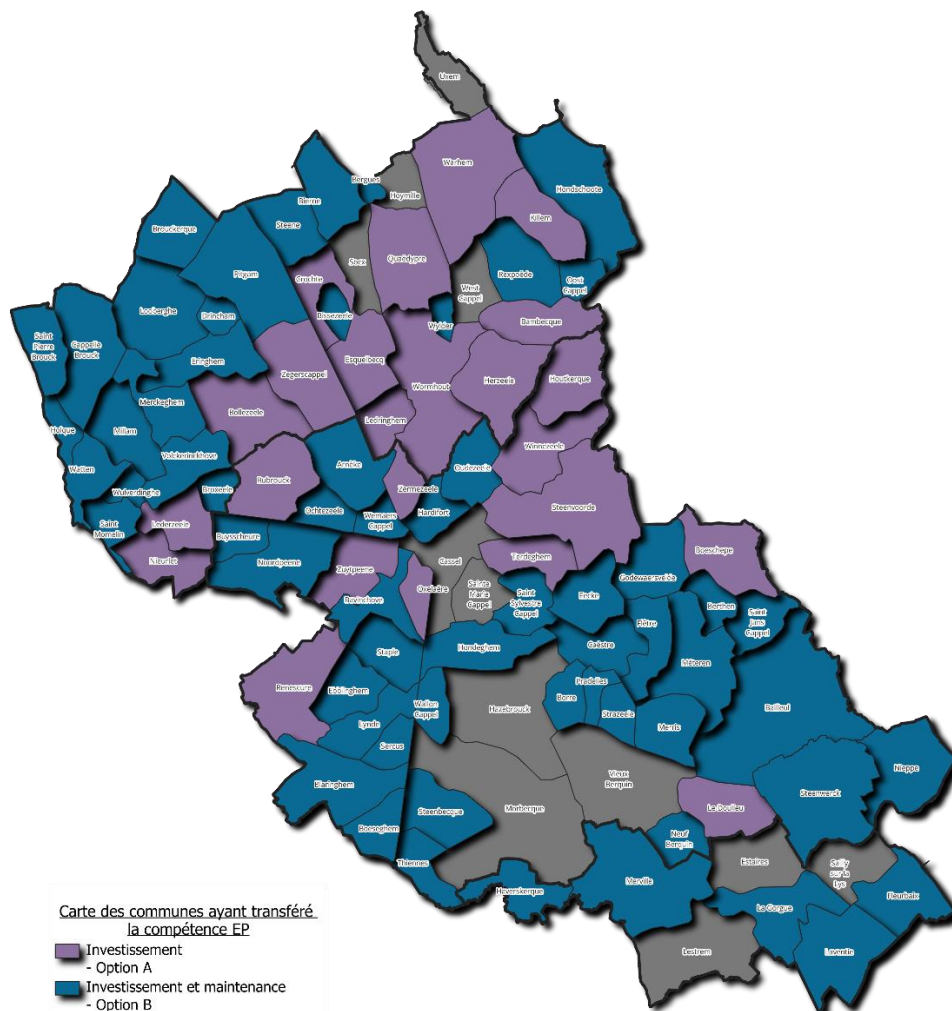
- 373 kg eqCO² économisé
- 18 629 kWh produit
- Dont 99,6 % autoconsommé soit 18 564 kWh
- Et 66 kWh de surplus de production



C) Exercice de la compétence Eclairage public (maintenance et investissement)

1. Maintenance de l'éclairage public

Pour l'année 2024, 62 communes adhérentes à la maintenance (option B). En outre, par convention le TE FLANDRE a également entretenu les zones d'activités de la COEUR DE FLANDRE AGGLO, de la CCHF, de la CCFL et du SMICTOM.



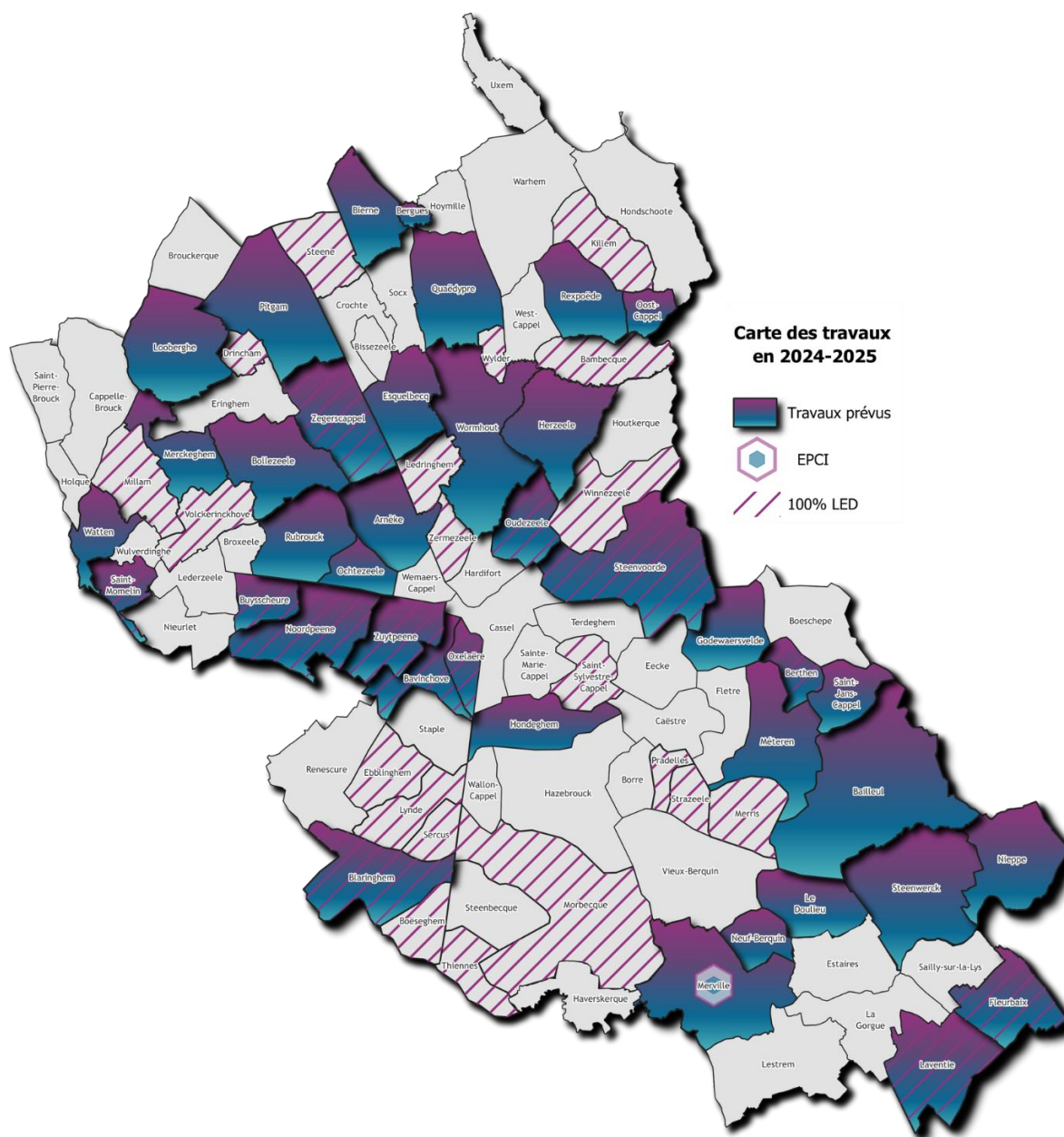
Dans ce cadre, l'ensemble des dépannages a été assuré par le biais du marché de maintenance (449 Interventions au 30/09/2024 en éclairage public et feux tricolores).

Les services du TE FLANDRE ont traité dans le cadre de l'exercice de compétence éclairage public option B, 3479 DICT (au 31/10/2024), soit une moyenne de 80 DICT/ semaine.

Enfin, 88 communes et 7 zones d'activités Cœur de Flandre Agglo et 8 zones d'activités CCHF et 5 en CCFL sont géo référencées : soient 22 682 points lumineux au 31/10/2024.

2. Travaux de rénovation l'éclairage public : vers un territoire 100% LED

Pour l'année 2024, 85 communes adhérentes à l'investissement (option A et option B confondues). L'ensemble des chantiers prévus a été réalisé ou est en cours de réalisation y compris pour les chantiers des EPCI et du SMICTOM.



Le TE FLANDRE a réalisé les objectifs prévus en matière de rénovation d'éclairage public vétuste (résorptions des éclairages vétustes types lampes boules notamment).

Dans le cadre du Fonds Vert 2023 financé par l'Etat, le TE FLANDRE est attributaire d'une subvention pour les travaux d'éclairage public à hauteur de 399 953 € (en deux dossiers), pour un montant de travaux éligibles de 6 425 100 € HT.

Les travaux ont débuté au 10/07/23 (dossier 1) et au 01/08/2023 (dossier 2) et se terminent au 31/12/2025.

Dans le cadre du Fonds Vert 2024 financé par l'Etat, le TE FLANDRE est attributaire d'une subvention pour les travaux d'éclairage public sur la commune de Bailleul à hauteur de 278 643,30€, pour un montant de travaux éligibles de 1 857 622 €HT. Les travaux ont débuté le 19/03/2024.

En outre le TE FLANDRE est attributaire d'une aide du Département du Nord, programme ADVB 2024 pour un montant de 506 297€ pour 9 communes.

En parallèle, le TE Flandre continue de valoriser l'ensemble des dossiers éligibles (travaux éclairage public) au titre des CEE (dits CEE Classiques) : la valorisation des CEE éclairage public s'établit à 66 436,20€ pour l'année 2024 (au 31/10/2024). D'autres dossiers de valorisation sont en cours d'instruction.

3. Le programme Lum'ACTE : audits et réalisation d'un SDAL

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le SIDEC Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR. L'objectif est d'auditer le parc d'éclairage public pour permettre de quantifier et planifier les travaux de rénovation à venir. La ligne directrice étant les économies d'énergie, une meilleure qualité d'éclairage (lutte contre la pollution lumineuse) et le respect des obligations réglementaires de l'arrêter nuisances lumineuses. Est inclus également dans ce programme, l'élaboration d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière.

Dans le cadre du programme Lum'ACTE : 52 audits (JULI) ont été réalisés par le pôle technique. Le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière a été adopté par le Comité syndical lors de sa réunion du 12 juin 2024.

Ce programme a pris fin le 30/06/2024 et a permis une levée de fonds de 71 468,66€ sur la durée de cet accompagnement.

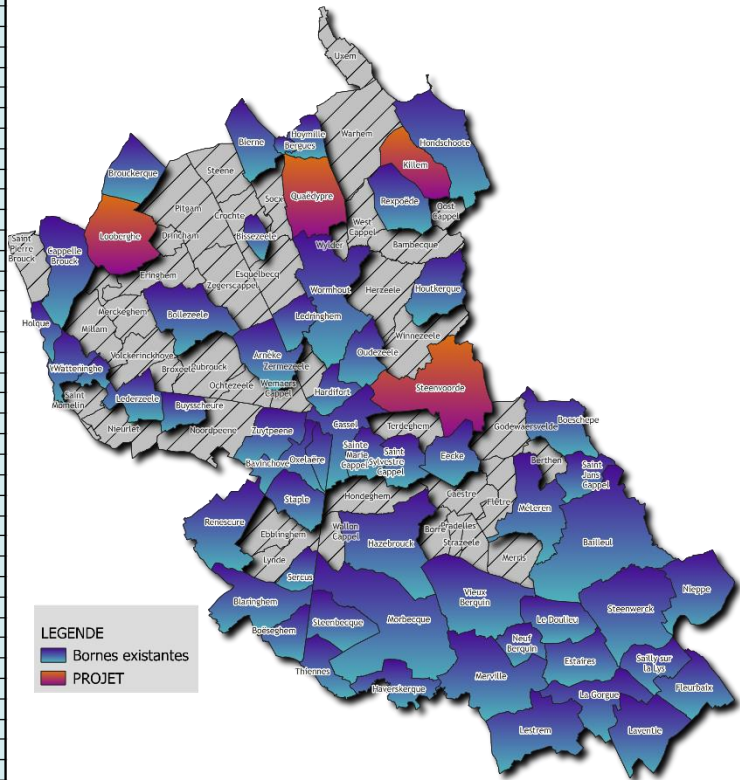
D) Exercice de la compétence Télécom / numérique

Concernant le déploiement de la fibre, une convention a été signée avec le Syndicat mixte numérique pour le déploiement. La phase de travaux de déploiement s'est terminée en décembre 2021.

Un versement d'importance a été effectué en 2019, au syndicat numérique pour les travaux (28€/prise). Il faut toutefois noter que le TE FLANDRE s'acquitte désormais des frais de raccordement (prévisionnel 10 €/prise).

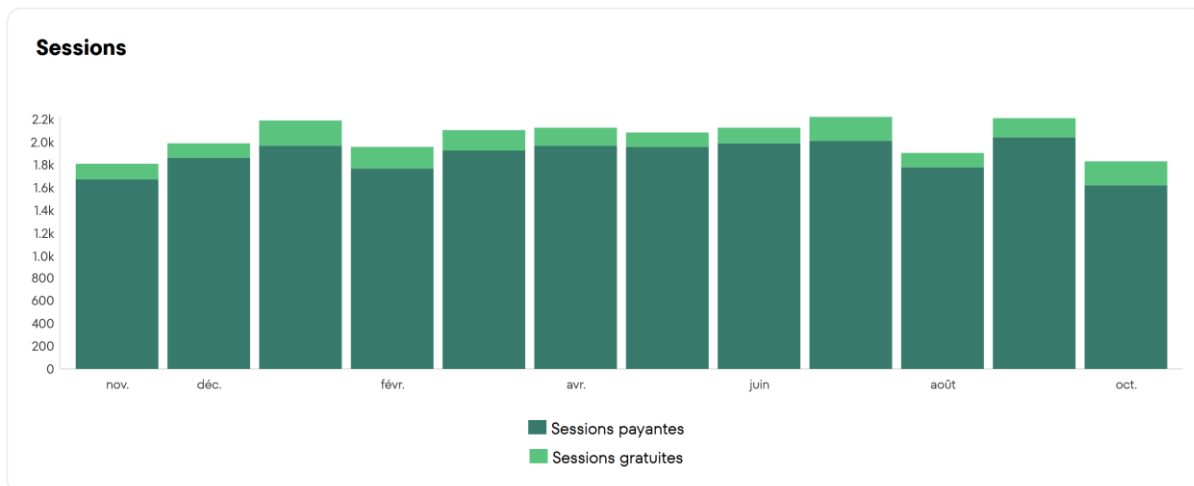
De l'été 2019 à décembre 2021, le TE FLANDRE a accompagné les communes dans le déploiement de la fibre. Depuis 2022, le TE Flandre est toujours aux côtés des communes et reçoit en moyenne 25 appels téléphoniques/emails relatifs au raccordement de la fibre par semaine. Chaque demande est traitée par nos services dans la limite du degré de complexité du dossier et en coordination avec Axione et/ou le syndicat mixte fibre numérique 59/62.

COMMUNES	Nombre de points de charges 7 kVA (sur EP)	Nombre de points de charges 22 kVA (AC)	Nombre de points de charges 25 kVA (DC)	Nombre de points de charges 50 kVA (DC)	Nombre de points de charges total
ARNEKE	0	2	0	0	2
BAILLEUL	0	8	4	0	12
BAVINCHOVE	2	4	0	0	6
BERGUES	0	3	3	0	6
BIERNE	0	2	0	0	2
BISSEZELE	0	1	1	0	2
BLARINGHEM	0	2	0	0	2
BOESCHEPE	0	2	0	0	2
BOESEGHEM	0	4	0	0	4
BOLLEZELE	0	2	0	0	2
BROUCKERQUE	0	2	0	0	2
BUYSSEHEURE	0	2	0	0	2
CAPPELLE-BROUCK	0	2	0	0	2
CASSEL	0	4	0	0	4
EECKE	1	0	0	0	1
HARDIFORT	0	2	0	0	2
HAZEBROUCK	28	20	0	1	49
HOLQUE	1	0	0	0	1
HONDSCHOOTE	1	2	0	0	3
HOUTKERQUE	0	2	0	0	2
HOYMILLE	0	1	1	0	2
LEDERZELE	0	2	0	0	2
LEDRINGHEM	1	2	0	0	3
LE DOULIEU	0	2	0	0	2
METEREN	1	2	0	0	3
MORBEQUE	0	4	0	0	4
NEUF-BERQUIN	2	0	0	0	2
NIEPPE	0	4	2	0	6
OUDEZELE	1	0	0	0	1
OXELAERE	1	0	0	0	1
RENSCURE	0	2	0	0	2
REXPOEDE	0	2	0	0	2
SAINTE-MARIE-CAPPEL	0	2	0	0	2
SAINTE-SYLVESTRE-CAPPEL	0	2	0	0	2
SAINTE-MARIE-CAPPEL	0	2	0	0	2
SERCUS	0	1	1	0	2
STAPLE	0	2	0	0	2
STEENBEQUE	0	2	0	0	2
STEENVOORDE	3	4	0	0	7
STEENWERCK	0	2	0	0	2
THIENNES	1	0	0	0	1
VIEUX-BERQUIN	0	2	2	0	4
WATTEN	1	4	0	0	5
WORMHOUT	0	4	0	0	4
WULVERDINGHE	0	2	0	0	2
TOTAL	45 communes	44	116	1	161
Communes disposants de bornes (compétence CCFL)	ESTAIRES	0	2	0	2
	FLEURBAIX	0	2	0	2
	HAVERSKERQUE	0	2	0	2
	LA GORGUE	0	4	0	4
	LAVENTIE	0	2	0	2
	LESTREM	0	2	0	2
MERVILLE	0	2	0	2	
SAILLY-SUR-LA-LYS	0	2	0	2	
TOTAL	8 communes	0	18	0	18

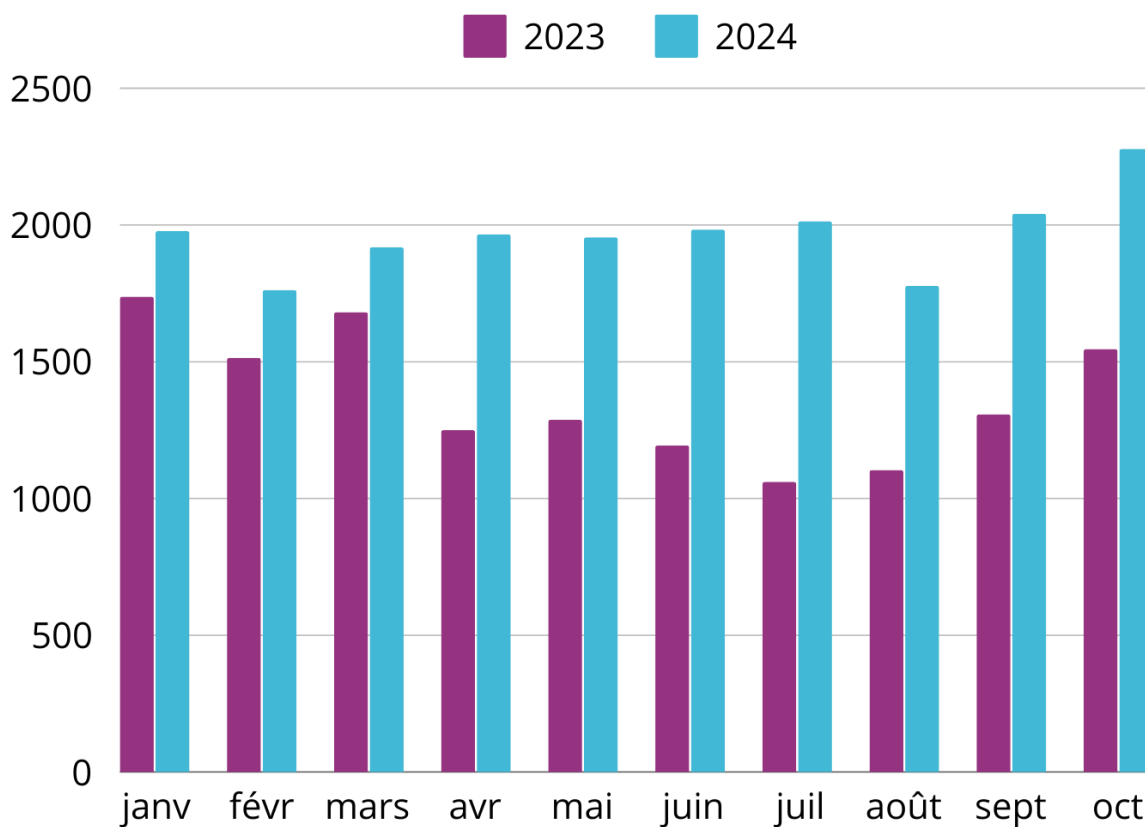


Les bornes sur les 8 communes de la CCFL sont de compétence statutaire de la CCFL.

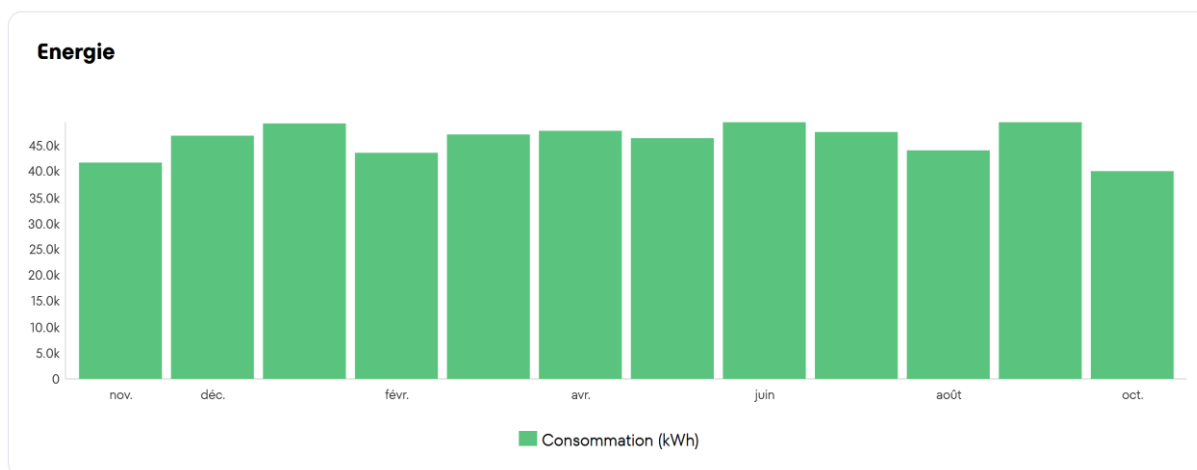
Suivi du nombre de charges sur les IRVE du TE FLANDRE 2024 :



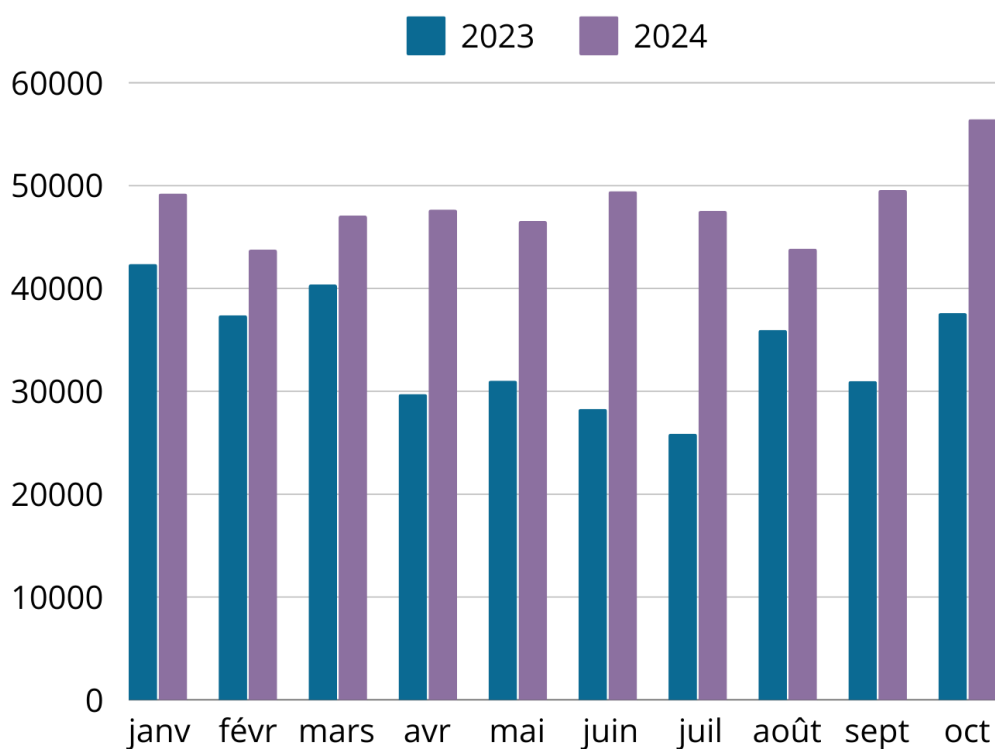
Evolution du nombre de charges sur les IRVE du TE FLANDRE entre 2023 et 2024



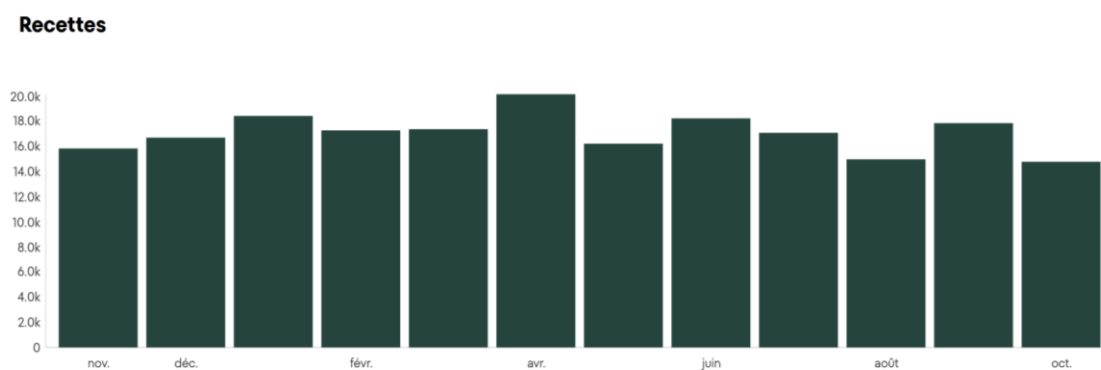
Suivi de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du TE FLANDRE en 2024 :



Evolution de la consommation d'électricité en kWh sur les IRVE du TE FLANDRE entre 2023 et 2024 :



Recettes perçues :



En outre, le TE FLANDRE est Lauréat de l'appel à projet 'Mobilités innovantes' 2019 et 2021 du Département du Nord. Dans ce cadre, le TE Flandre a réalisé des expérimentations de bornes IRVE sur candélabre.

Ces expérimentations ont été concluantes et 11 bornes sur candélabres sont actuellement en service.

Le TE FLANDRE est également bénéficiaire d'une aide de l'Etat de 413 000€ dans le cadre de la DSII et une aide de 492 990€ dans le cadre du FNADT.

Dès le printemps 2021, le TE FLANDRE a lancé la réalisation d'un Schéma directeur des IRVE (SD IRVE). Ce schéma mutualisé avec la CC Flandre Lys, a été élaboré en co-construction avec les acteurs et élus du territoire et en partenariat avec ENEDIS et l'Agence d'urbanisme AGUR. Il est en vigueur depuis le 21 juillet 2022.

F) Exercice de la compétence Réseau de chaleur

Le TE FLANDRE bénéficie d'une subvention de l'ADEME à hauteur de 90% pour deux de ses communes.

Pour la commune d'Hazebrouck, il s'agit d'un schéma directeur réseau de chaleur consistant en un audit financier et technique du réseau de chaleur existant sur la commune

Pour la commune de Steenwerck, il s'agit d'une étude de faisabilité pour la création d'un réseau de chaleur alimentant plusieurs bâtiments communaux

Pour l'année 2024, une demande de subvention a été faite auprès de l'ADEME pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur, pour le compte de la CC Flandre Lys, sur la commune d'Estaires, regroupant : piscine, salle de sports, collège et lycée

G) Accompagnement des communes dans l'entretien, la rénovation ou la création de l'éclairage extérieur des terrains de sports

Depuis cette année 2023, le Syndicat propose un accompagnement aux communes qui le souhaitent, afin d'entretenir, rénover ou créer de l'éclairage pour les terrains de sports extérieurs :

Etat des travaux réalisés en 2024 :

- Réalisation de l'éclairage sportif du terrain d'entraînement et du terrain des poussins sur la commune de Fleurbaix (102 090.36€ht)
- Rénovation de l'éclairage sportif sur le petit terrain et sur le nouveau terrain synthétique de Steenwerck. (93 025.90€ht)
- Réalisation de 9 études pour la rénovation d'éclairage sur les terrains de sport (Bailleul, Bambecque, Bavinchove, Cassel, Laventie, Lederzeele, Renescure, Thiennes et Winnezele)

IV) Déclinaison opérationnelle et suivi de la stratégie énergétique du TE FLANDRE TE FLANDRE

Le TE FLANDRE a réalisé au cours des années 2017 et 18, une étude de planification énergétique (EPE) avec le soutien de l'ADEME. Cette étude a permis aux élus d'élaborer une stratégie énergétique du territoire.

La stratégie énergétique du territoire a été présentée en commission paritaire le 10 décembre 2018 et adoptée par le Comité syndical du TE FLANDRE TE FLANDRE le 31 janvier 2019, à l'unanimité.

Le TE FLANDRE porte ainsi un programme ambitieux en faveur de la transition énergétique des territoires. Ce programme est développé en 3 axes.

Il est proposé au travers des orientations budgétaires de suivre la déclinaison opérationnelle de cette stratégie énergétique.

A) AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2025
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</p>	<p>Projet Smart Grid Rural : Modernisation de réseau électrique en Flandre</p>	<p>Nouveau contrat de concession signé avec ENEDIS mise en place d'un Plan pluriannuel d'investissement (PPI) sur 4 ans 2019 à 22</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 10 millions d'€ investis ⇒ Amélioration significative du critère B sur les années 2018/19/20 et 21 ⇒ Les objectifs du 1^{er} PPI sont atteints ⇒ Signature d'un 2nd PPI pour les années 2023/24/25/26 <p>Travaux d'Article 8 réalisés sous maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE TE FLANDRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 17315 m de linéaires effacés et enfouis dont 8122 m de fils nus résorbés (du 01/01/2019 au 31/12/2024) soit 46 chantiers. <p>Expérimentation à Volckerinckhove d'un stockage d'électricité couplé à une unité de méthanisation par cogénération en partenariat avec ENEDIS</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Travaux en cours de finalisation ⇒ Participation financière du Syndicat <p>Visite de l'agence de conduite régionale ENEDIS pour les élus et agents</p> <p>Le TE Flandre est lauréat de EFF'ACTE</p>	<p>Poursuite des investissements sur les réseaux</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Priorité maintenue sur la résorption des fils nus et les périmètres ABF ⇒ Maintien d'un très fort niveau d'investissement
	<p>Projets d'extension du réseau de gaz naturel en zone desservie</p>	<p>En zones d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du TE FLANDRE TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Steenvoorde en 2019/20 (zone d'activités de la COEUR DE FLANDRE AGGLO) ⇒ Travaux d'extension en vue de desservir la zone d'activités CCHF Croix Rouge B (prise en charge GRDF) <p>Conversion de plusieurs lotissements appartenant à des bailleurs sociaux (notamment en 2021 : Arnèke et la Gorgue), quartier à Merville en 2022 (dans le cadre de l'expérimentation dite Nx35m)</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre de la convention avec GRDF pour accompagner les particuliers dans l'abandon du fioul, du charbon et du gaz propane</p> <p>Poursuite de la convention avec GRDF dans le cadre des programmes ACTEE à destination des bâtiments publics (convention GAZ VERT L'AVENIR)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des projets de méthanisation agricole et de méthanisation sur station d'épuration</p>

		<p>Encourager l'abandon du fioul et du gaz propane et permettre un accès au biométhane produit sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participation financière du TE FLANDRE pour permettre la réalisation des travaux d'extension à Arnèke concomitamment aux travaux de raccordement de l'unité de méthanisation agricole de Wemaers Cappel <p>Encourager la méthanisation notamment la méthanisation agricole pour permettre la production de gaz vert en Flandre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 5 unités de méthanisation par injection en fonction en 2024 	
--	--	---	--

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2025
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables</p>	<p>Projet de créations de réseau de gaz naturel sur plusieurs communes non desservies</p>	<p>Travaux pour la desserte en gaz de St Pierre Brouck et Cappelle-Brouck :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Permettre aux entreprises du territoire d'abandonner l'utilisation dans leurs process ⇒ Permettre aux habitants et aux bâtiments publics d'abandonner le fioul et le gaz propane 	

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2025
<p>AXE 1 : Agir pour des réseaux d'énergie de qualité, au service du</p>	<p>Favoriser la cogénération d'énergie (chaleur renouvelable / production d'électricité) issues de ressources</p>	<p>5 unités agricoles en cogénération en fonctionnement sur le territoire</p> <p>Réponse à l'appel à projet ADEME pour accompagner le réseau de chaleur d'Hazebrouck et accompagnement de la Ville d'Hazebrouck pour la réalisation de son SD RCU</p>	<p>Etude pour le compte de la CCFL (Estaires / abords de la piscine intercommunale)</p> <p>Etude de faisabilité dans quelques communes plus rurales (Boeschepe, Terdeghem)</p>

territoire, de l'efficacité énergétique et du développement des énergies renouvelables	renouvelables sur les communes non desservies en gaz naturel	Accompagnement de la Commune de Steenwerck sur la réalisation d'une étude d'opportunité relative à la possible création d'un RCU en partenariat avec la maison de retraite.	
	Favoriser la valorisation de chaleur/froid renouvelable en réseau sur les communes non desservies en gaz naturel (Micro-réseaux de chaleurs)	Le Syndicat a accompagné financièrement la commune de Boëseghem dans son micro réseau de chaleur au bois énergie (salle des fêtes / école / mairie)	Accompagnement d'autres projets qui pourraient émerger

B) AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2025
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	Maillage du territoire d'Infrastructures de charge pour Véhicules Electriques (IRVE)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ 133 points de charge en service au 31/10/2024 ⇒ Réalisation d'un SD IRVE adopté le 21 juillet 2022 ⇒ Expérimentation de bornes sur Eclairage public avec le soutien du département du Nord ⇒ Valorisation des projets via les CEE ADVENIR (11 200€ prévisionnels de recettes pour les projets 2024) ⇒ Pose de bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) 	Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE : <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du développement des bornes 22/25kVA (courant continu et alternatif) avec le soutien des CEE ADVENIR, de l'Etat (DSIL et FNADT) et du département du Nord ⇒ Expérimentation de bornes ultra -rapides (subvention du Département du Nord dans le cadre de l'appel à projet Mobilité innovante en milieu rurale 53 158€)
	Accompagnement du déploiement / exploitation de la fibre numérique en Flandre.	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Partenaire de financier et facilitateur terrain du SM fibre numérique ⇒ Le projet de déploiement s'est terminé au 31/12/2021, il est d'ores et déjà financé sur la partie déploiement (28 € par prise) 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Suivi et financement des branchements (10 € par prise) ⇒ Estimation des prises à financier en 2025 : 2489 prises
	Utilisation / Exploitation des compteurs communicants en partenariat avec les concessionnaires envers les collectivités/ publics en précarité.	Convention de partenariat signée avec ENEDIS <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Déclinaison au quotidien via la permanence énergie dédiée aux habitants ⇒ Atelier dans le cadre de la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique le 10 novembre 2021 ⇒ Stands lors du salon du développement durable le 19 novembre 2022 à Wallon- Cappel, le 18 novembre 2023 à Méteren, 23 novembre 2024 à Merville 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite des actions menées avec ENEDIS notamment à destination des collectives ⇒ Echanges avec GRDF pour la mise en place d'actions similaires autour du Gazpar

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2025
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	Soutenir la mobilité propre par la construction de station(s) publique(s) d'avitaillement au Gaz Naturel Véhicule (GNV)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Projet d'une construction d'une station GNV en partenariat avec le SM SIROM Flandre Nord à Wormhout en cours (le permis de construire est en instruction) ⇒ Prise de participation au sein de la société de projet chargée du projet 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Poursuite du projet à Wormhout en partenariat avec la SEM Energie Hauts de France ⇒ Etude de nouveaux projets

	Actions à long terme	Projets 2025
AXE 2 : Développer des infrastructures, à travers des projets d'avenir en lien avec la transition énergétique	<p>Soutenir la mobilité propre en intégrant les initiatives liées à la mobilité hydrogène, (véhicules lourds, transport en commun, flottes territoriales). Repérer les sites présentant les meilleurs potentiels (présence de réseaux gaz, industries, ...)</p> <p>Développement d'un maillage complet pour la mobilité propre alliant un mix énergétique (électricité - gaz - hydrogène)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Le Syndicat a pris la compétence hydrogène au 1^{er} janvier 2024 ⇒ Le Syndicat suivra les avancées technologiques en matière d'hydrogène

C) AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités

	Actions à court terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2025
<p>AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>Poursuite des actions définies dans le cadre du programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), veille et participation aux actions similaires</p>	<p>Réponse et sélection du TE FLANDRE (en groupement avec TE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 1 pilote</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 87 bâtiments audités ⇒ 27 bâtiments accompagnés en Maitrise d'œuvre <p>Réponse et sélection du TE FLANDRE (en groupement avec TE 80 et SE 60) pour le programme ACTEE 2 Sequoia 1</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 34 bâtiments éducatifs audités ⇒ 17 projets de rénovation accompagnés en maitrise d'œuvre <p>Lauréat à l'appel à projet COCOPEOP (devenu les GENERATEURS) de l'ADEME en partenariat avec TE 80, SE60, USEDA, CD2E pour accompagner les projets solaires</p> <p>Lauréat des appels à projet ACTEE 2 Peuplier et ACTEE 2 sequoia 3 en groupement</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 13 bâtiments audités ⇒ 1 bâtiment accompagné en Maitrise d'œuvre <p>Lauréat de l'appel à projet SCHEM ACTEE pour le SDIE de la ville d'Hazebrouck</p> <p>Réponse à un appel à projet national pour les bâtiments médicaux avec l'EPSM de Bailleul</p> <p>Lauréat de l'appel à projet ACTEE + saisons 1, 2 & 3 en groupement avec SE60, TE80, SIDEC Cambrésis et SIAN SIDEN Noréade. La saison 4 est en cours d'instruction.</p>	<p>Poursuite de la mise en œuvre du programme ACTEE +</p> <p>Poursuite du programme LES GENERATEURS (mise en œuvre du programme coordonnée par la TE 80)</p> <p>Mise en œuvre du programme à destination des bâtiments médicaux notamment les maisons de retraite en partenariat avec l'EPSM</p> <p>Réponse à d'autres appels à projets locaux ou nationaux</p>

<p>Renouvellement des programmes de rénovation de l'éclairage public, optimisation des performances techniques permettant l'accès aux Certificats d'économie d'énergie.</p>	<p>Rénovation massive et ambitieuse de l'éclairage public engagées depuis 2016</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ 2308 points lumineux rénovés en 2024 ⇒ Expérimentation puis utilisation rationnelle des mats solaires dans les endroits appropriés (abri de bus, carrefours, isolés notamment) ⇒ Valorisation systématique des CEE (montant de CEE perçus pour 2024 au 31/10/2024 en éclairage public : 66 436,20). Dossiers en cours, à percevoir 196 069,17€. ⇒ Mise en place d'un guide à destination des aménageurs privés (voté en décembre 2020 par le Comité syndical) ⇒ Optimisation de la maintenance via un marché alliant maintenance EP, IRVE, feux tricolores et armoires fibre ⇒ Mise en œuvre mutualisé du géoréférencement des réseaux et réponses aux DT DICT (3479 DICT traitées du 01/01 au 30/10/2024) ⇒ Lauréat de l'appel à projet LUM'ACTE et LUM'ACTEE + saison 1 en partenariat avec SIDEC et SE60. Candidature Lum'Actee + saison 2 en cours. ⇒ Mise en œuvre d'un Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL) 	<p>Poursuite de la dynamique de rénovation en 2025 avec le soutien de l'Etat à travers le fonds vert, le soutien du Département du Nord et la valorisation des CEE</p> <p>Poursuite et accélération du géoréférencement des réseaux</p> <p>Déclinaison opérationnelle du Schéma directeur d'aménagement lumière (SDAL)</p>
<p>Amplification de l'apport technique du Conseil en Energie Partagé : conseil sur l'ensemble du patrimoine bâti, étude de bâtiment par caméra thermique, étude au potentiel d'autoconsommation des bâtiments communaux grâce</p>	<p>Mise en place d'économes de flux dans le cadre des programmes ACTEE</p> <p>Mise en œuvre d'une méthodologie de réalisation des pré études solaires</p> <p>Solarisation de la toiture du Syndicat avec autoconsommation de l'électricité produite</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans le suivi des consommations énergétiques</p> <p>Organisation de webinaires et réunions techniques à destination des collectivités du territoire</p>	<p>Poursuite de l'action des économes de flux</p> <p>Poursuite et accélération de la solarisation du patrimoine bâti public, avec l'aide financière du Département du Nord dans le cadre du PTS 2020 (montant du PTS 2020 pour production d'énergie verte en Flandre 400 000 €)</p> <p>Poursuite de l'accompagnement sur OPERAT</p> <p>Mise en place de nouveaux projets en autoconsommation solaire en s'appuyant sur l'association de PMO (personne morale organisatrice) Territoire d'énergie Flandre Solaire</p> <p>Accélération des projets d'ombrières solaires en maîtrise d'ouvrage déléguée.</p> <p>Poursuite des projets de rénovation de l'éclairage des terrains de sports extérieurs en maîtrise d'ouvrage déléguée</p>

	<p>au solaire photovoltaïque ...</p>	<p>Gestion à la plateforme OPERAT pour les collectivités qui le souhaitent</p> <p>Mise en place d'un projet test en autoconsommation collective (ACC) solaire à Neuf Berquin : projet monté en collaboration avec la Commune et le SIAN SIDEN Noréade.</p> <p>Développement de projets en ACC.</p> <p>Mise en place d'un service d'accompagnement des collectivités pour le développement d'ombrières solaires.</p> <p>Mise en place d'un service d'accompagnement des collectivités dans la rénovation de l'éclairage des terrains de sports extérieurs.</p>	<p>Programmé pour l'année 2025</p> <p>Bailleul 3 terrains (Rugby, Grûbe, synthétique)</p> <p>Laventie Terrain du cosec, city stade</p>
	<p>Poursuite des permanences précarité énergétique et des actions de type Civigaz. Ciblage des publics en précarité et développement de nouveaux modes de travail coopératif avec les acteurs sociaux du territoire.</p>	<p>456 familles accompagnées par la permanence précarité en 2024 (au 30/10/2024)</p> <p>Participation à la journée nationale de lutte contre la précarité énergétique</p> <p>Participation au salon des objectifs du Développement durable à Renescure le 14 mai 2022</p> <p>Co-organisation du salon du développement durable en 2022, 2023 et 2024</p> <p>Mise en place d'une convention avec ENGIE</p> <p>Mise en place d'une nouvelle convention 'solidarités' avec EDF</p> <p>Réponse à l'appel à projet trophées EDF solidarité</p>	<p>Poursuite des actions engagées</p>
	<p>Renouvellement du marché d'achat groupé d'énergies incluant la</p>	<p>Mise en œuvre du nouveau marché pour la période 2025/26/27 avec intégration du SIDEN SIAN Noréade</p> <p>Lancement d'un contrôle des factures avec l'appui d'un cabinet spécialisé</p>	<p>Suivi des optimisations tarifaires proposées par les fournisseurs</p> <p>Accompagnement des collectivités du territoire dans la gestion des achats d'énergie</p>

	fourniture d'énergie renouvelable.		Mise en œuvre du contrôle des factures avec un cabinet spécialisé
	Maintien et évolution de l'aide MDE sur les projets neufs exemplaires et de rénovations qualitatives	6 bâtiments aidés en MDE en 2024 Aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE : 12 bâtiments aidés en 2024.	Poursuite des dispositifs MDE Poursuite de l'aide à la maîtrise d'œuvre dans le cadre d'ACTEE +
	Apport technique et financier pour la constitution des dossiers des Certificats d'économie d'énergie. (CEE)		Poursuite de la valorisation des CEE

	Actions à moyen terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2024
<p style="text-align: center;">AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>Etude en vue de la création d'une structure opérationnelle (de type Société d'Economie Mixte - SEM) dotée des capacités techniques et financières nécessaires au pilotage, à l'investissement, au portage et à l'exploitation des équipements d'énergies renouvelables</p>	<p>Discussions régulières avec la SEM Energie Hauts de France</p>	<p>Travail autour du développement d'un outil de participation citoyenne pour les énergies renouvelables</p>
	<p>Accompagnement des intercommunalités à fiscalité propre responsables de la planification énergétique, de l'air et du climat sur leurs territoires</p>	<p>Accompagnement des PCAET des CC (élaboration, suivi, mise en œuvre)</p> <p>Conventions de partenariat avec les CC</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Avec la CCHF, COEUR DE FLANDRE AGGLO et la CCFL pour l'éclairage public des zones d'activités ⇒ Avec la COEUR DE FLANDRE AGGLO pour les bornes IRVE d'intérêt communautaire (pôles gares,...) ⇒ Avec les 3 CC pour le développement de la fibre ⇒ Avec la CCHF pour la déclinaison d'ACTEE dans le cadre de son CO TRI <p>Commission paritaire transition énergétique : réunion d'installation et fixation de la feuille de route pour le mandat</p> <p>Adhésion de la CCFL pour l'entretien et l'investissement des Zones d'activité au 1^{er} janvier 2023.</p> <p>Accompagnement des CC et des communes dans le cadre de la mise en œuvre des zones d'accélération des ENR (loi APER)</p> <p>Accompagnement de COEUR DE FLANDRE AGGLO et CCFL dans la mise en place de projets en ACC</p>	<p>Poursuite des actions en cours</p> <p>Mise en œuvre de la feuille de route prévue dans le cadre de la commission paritaire transition énergétique</p> <p>Accompagnement de la CCFL pour le déploiement de bornes IRVE par convention de maîtrise d'ouvrage déléguée</p>

	<p>Accompagnement des communes sur les actions et les investissements, concrétisant la transition énergétique en Flandre</p>	<p>Accompagnement via l'ingénierie technique et financière du Syndicat</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Personnel qualifié et spécialisé ⇒ Ingénierie financière via les étalements possibles des prises en charge travaux ⇒ Valorisation des CEE pour la rénovation du patrimoine bâti communal et intercommunal ⇒ Co-construction du SD IRVE et du SDAL ⇒ Mise en place d'une convention type maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs 	<p>Poursuite des accompagnements techniques et financiers</p> <p>Poursuite de la mise en œuvre du SD IRVE, mise en œuvre du SDAL</p> <p>Poursuite de l'accompagnement des communes pour l'éclairage des terrains de sports extérieurs</p>
	<p>Développement de la lutte contre la précarité énergétique par mise en place d'un nouvel outil de rénovation de l'habitat permettant des rénovations énergétiques par des artisans locaux.</p> <p>En partenariat avec l'Espace info énergie et le Programme d'intérêt général 'Habiter Mieux', créer un cercle vertueux de rénovation massive de l'habitat, par des artisans locaux.</p>	<p>Aide spécifique pour encourager l'abandon du fioul, du gaz propane et du charbon dans le cadre d'une convention GRDF</p> <p>Mise en place d'un salon du développement durable en partenariat avec SMICTOM et SM Flandre et Lys</p> <p>Convention GRDF pour poursuivre l'action d'abandon fioul, charbon, gaz propane</p>	<p>Travail avec la CCFL dans le cadre de ses aides aux particuliers pour la rénovation énergétique</p> <p>Poursuite d'actions en partenariat avec les acteurs publics du territoire</p>

	Actions à long terme	Indicateurs / Eléments de suivi	Projets 2025
<p>AXE 3 : Développer et renforcer l'accompagnement auprès des collectivités</p>	<p>100% des bâtiments publics rénovés à l'horizon 2030</p> <p>Dans le prolongement de l'appel à projet MDE actuellement en cours, le TE FLANDRE souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> -mieux connaître le patrimoine des collectivités, -prioriser les projets de rénovation en fonction de l'état énergétique. 	<p>Projet déjà largement amorcé via les dispositifs : MDE, LIN et ACTEE</p> <p>Mise en place d'une plateforme collaborative ENERGIE et SOLAIRE à destination des élus et techniciens</p> <p>Le Syndicat a l'habitude d'organiser des visites terrains et des REX à destination des élus et techniciens du territoire, ainsi que de participer à des événements de portée régionale / nationale :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Webinaire Qualité de l'air intérieur à destination des collectivités de Flandre le 1^{er} février 2022 ⇒ Accueil de Laurence Poirier Dietz, DG de GRDF à Hazebrouck le 11 février 2022 ⇒ Organisation de l'ACTEE TOUR à Morbecque le 9 Mars 2022 ⇒ Réunion de travail Fibre avec Ch Coulon, VP Région et Président du SM Numérique, le 24 février 2022 ⇒ Intervention aux Assises Européennes de la Transition Energétique à Genève le 1^{er} juin 2022 ⇒ Visite terrain à Holque avec Patrick Valois, VP du Département du Nord le 8 juillet 2022 : borne IRVE sur éclairage public ⇒ Rallye de la mobilité électrique organisé par ENEDIS : accueil sur plusieurs étapes organisées en Flandre (septembre 2022) 	<p>Dispositifs MDE et ACTEE+ : A accélérer et à développer en 2025</p> <p>Le dispositif LIN est suspendu à la demande de l'Association partenaire</p> <p>Poursuite de Flandre Energie Tour</p> <p>Participation aux événements locaux, régionaux et nationaux</p>

		<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Convention d'Entente TERRITOIRE D'ENERGIE FLANDRE et participation au congrès FNCCR (Rennes septembre 2022 et Besançon juin 2024) ⇒ Interventions lors des congrès FNCCR : Danielle Mametz (ACTEE), Jérôme Vermersch (Financement de l'éclairage public), Hervé Delva et Natacha Lecerf (SD IRVE, ACTEE) ⇒ Webinaire Sobriété énergétique le 20 octobre 2022 ⇒ Participer en tant qu'intervenant de référence à plusieurs webinaires et colloques nationaux organisés par la FNCCR <p>Développement de la plateforme collaborative</p> <p>Mise en œuvre d'outils pour le dispositif OPERAT et la RE 2020</p> <p>Multiplications des visites terrains et des REX sur les projets exemplaires du territoire : donner envie de faire et montrer que cela est possible même dans une commune rurale ! → Flandre Energie Tour</p>	
	<p>Autonomie énergétique du territoire à horizon 2050</p> <p>L'objectif d'un territoire énergétiquement autonome s'appuiera sur deux axes majeurs à savoir la réduction des consommations et d'autre part la production locale d'ENR.</p>	<p>Projet amorcé à travers les dynamiques de : SOBRIETE énergétique EFFICACITE énergétique Et énergies RENEUVELABLES</p> <p>Entente avec les syndicats d'énergies des Hauts de France lancée en Décembre 2021 afin de mutualiser, échanger les bonnes pratiques, les réponses à des appels à projets,</p> <p>Signature d'une convention de partenariat avec la Région et l'ADEME en mars 2021</p> <p>Renouvellement de la convention de partenariat avec l'AGUR Flandre Dunkerque</p> <p>Création d'une association PMO pour porter les projets en autoconsommation collective</p>	<p>Dynamique à poursuivre et amplifier en 2024(</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Maintien des dispositifs d'ingénieries technique et financière ⇒ Réponse à de nouveaux appels à projets locaux, nationaux, européens ⇒ Accélération du travail partenarial avec les syndicats d'énergie Hauts de France <p>Mise en œuvre opérationnelle de la convention signée avec la Région Hauts de France</p> <p>Etude en vue d'actualiser la stratégie énergétique du territoire</p>

V) Perspectives budgétaires 2025

A) Cotisations par habitant pour l'année 2025

1. Equilibre des Dépenses / Recettes et fixation des cotisations par habitant

Pour la compétence AODE électricité (94 communes adhérentes - départ depuis le 1^{er} janvier 2016 de la Commune de Les Moeres suite à la fusion avec la Commune de Ghyvelde),

Concernant la participation d'ENEDIS, elle sera pour 2025 d'un montant de 260 000€ à condition que 60% des travaux concernent de la résorption de fils nus, bonification de 10.000€ si on atteint 70% de fils nus.

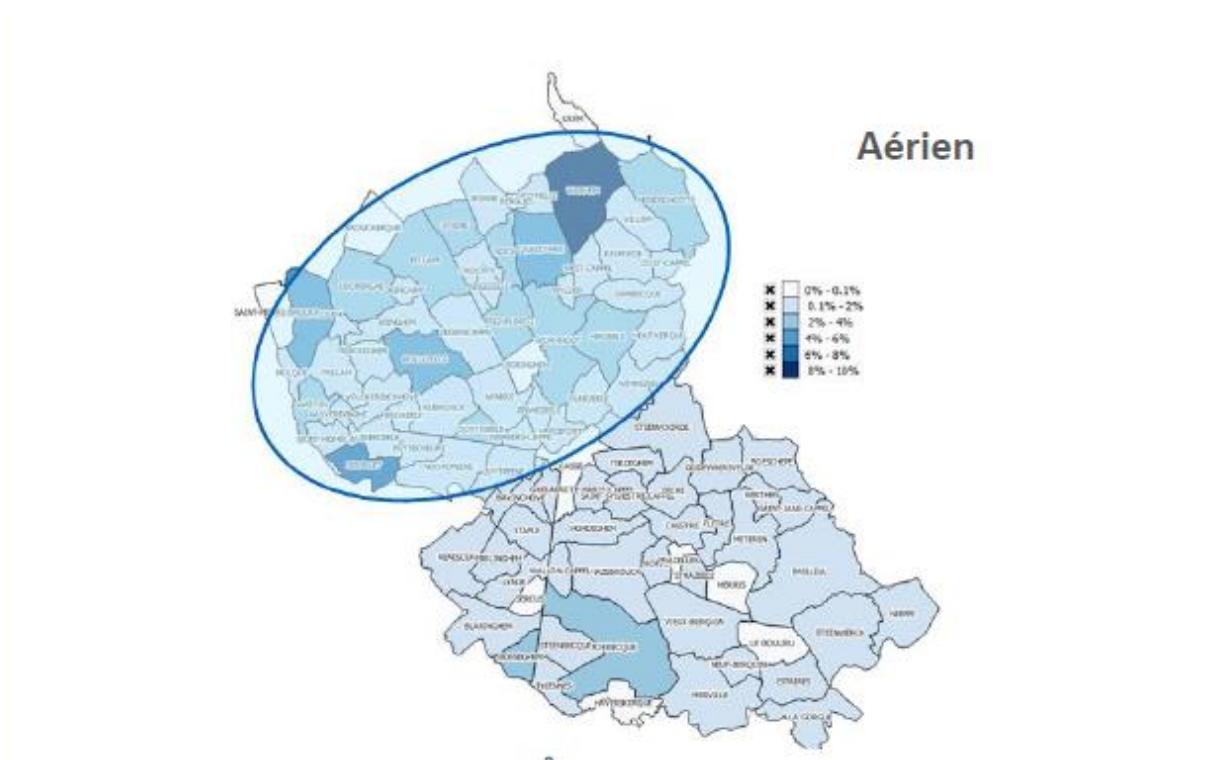
Concernant les participations communales, elles ont été fixées par délibération du Comité syndical en date du 28 septembre 2020. Il est proposé de maintenir ce dispositif.

Il est donc proposé de revoir le montant de cotisation électricité afin de maintenir le niveau d'investissement. En effet, au cours de l'année 2018, les services d'ENEDIS ont réalisé un diagnostic du réseau électrique en Flandre et notamment de sa vulnérabilité à l'aléa climatique (neige/ vent). Dans ce cadre et à l'unanimité, le Comité syndical a validé le 15 novembre 2018, comme priorité : la fiabilisation du réseau Basse Tension (BT) fils nus.

Depuis 2014, le TE FLANDRE s'efforce de réaliser un volume important de travaux BT comprenant de la résorption de fils nus.

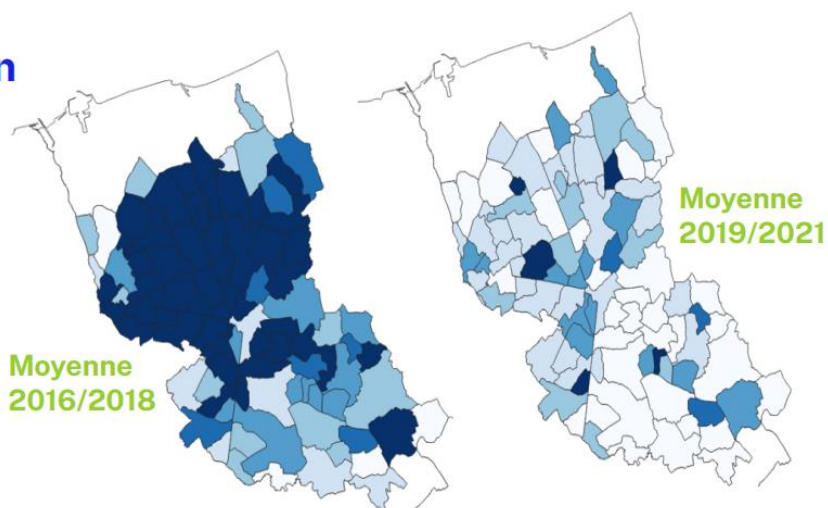
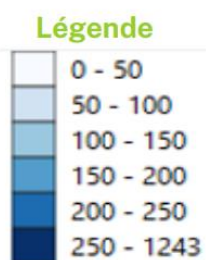
Il convient de maintenir l'effort sur les années à venir afin de contribuer de manière significative à l'amélioration de la qualité de la desserte et ainsi diminuer la vulnérabilité à l'aléa climatique.

Carte réseau aérien en 2018



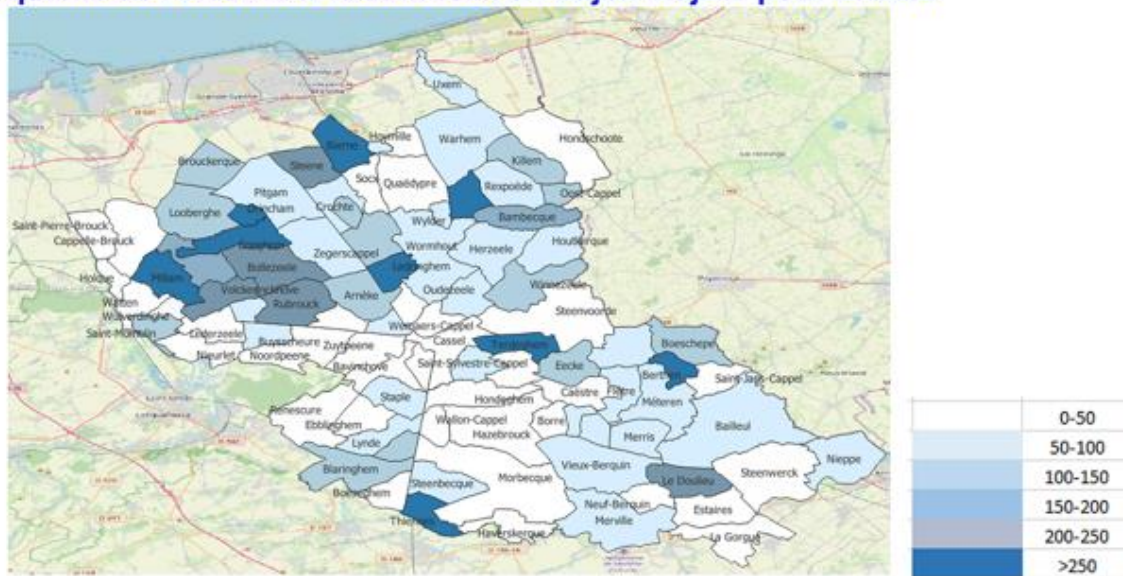
Carte actualisée en 2022, à la fin du Plan Pluriannuel d'Investissement :

Un critère B* en amélioration



*Le critère B correspond au temps moyen de coupe d'un client BT

La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour Enedis



Compte-rendu d'activité de concession 2023 – Territoire d'Énergie Flandre – 05/09/2024

Dans cet objectif commun partagé avec ENEDIS, de qualité de la desserte électrique et afin de maintenir un bon niveau d'investissement et de l'activité pour les entreprises locales de travaux prestataires, il est proposé de fixer la cotisation à 4,20 €/hab pour, pour permettre de maintenir ce niveau d'investissement. En effet, le volume de travaux Article 8 envisagés pour l'année 2025 ne pourrait être assumé avec une cotisation maintenue à son montant 2024.

Pour la compétence éclairage public (option B maintenance), il est proposé de fixer la cotisation à 3.80€ / habitant. Il est précisé que les services du TE FLANDRE TE ont engagé une mise en cartographie des points lumineux et des réseaux, cette cartographie s'étale sur plusieurs années notamment pour la partie géolocalisation des réseaux, le TE FLANDRE TE se doit d'assurer un géoréférencement complet des réseaux afin d'être en adéquation avec les réglementations notamment en matière de DT DICT).

Pour la compétence télécom numérique :

Pour la part numérique (97 communes adhérentes), il est proposé une cotisation de à 0,35 €/habitant. La fermeture du réseau cuivre (ADSL) est planifiée et nécessitera une forte implication des services du TE Flandre. Sur le territoire de Flandre, les 8 premières communes concernées par la première phase du calendrier de dépose sont Hazebrouck, Morbecque, Strazeele, Wallon-Cappel, Pradelles, Borre, Hondeghem, Sainte-Marie-Cappelle. Les services qui utilisent le réseau cuivre cesseront de fonctionner. Cette fermeture technique est programmée à partir de janvier 2025 et se fera progressivement pour une fermeture totale et définitive début 2026 pour ces communes.

Pour la part télécom (93 communes adhérentes), il est proposé de fixer la cotisation à 1,55€ / habitant pour la réalisation des études et travaux dits coordonnés d'effacement et enfouissement de réseaux.

Concernant la compétence AODE gaz (94 communes adhérentes - 60 communes desservies), il est proposé de maintenir la cotisation à 0.60 € par habitant pour les communes desservies au 1^{er} janvier 2025. Pour mémoire, les recettes provenant de la R1 gaz ne permettent plus un fonctionnement correct du service AODE gaz. Le syndicat est dans l'obligation de supporter des participations pour les travaux d'extension du réseau de gaz, des passations de délégation de service public (DSP) pour permettre la desserte de communes actuellement non desservies et permettre ainsi la conversion du fioul vers le gaz naturel des entreprises et habitants des communes concernées. En outre, les projets d'extension des réseaux de gaz naturel en DSP permettent l'implantation d'unités de méthanisation produisant du gaz vert. Enfin, le nombre d'habitants qui se rendent à la permanence précarité énergétique est important en gaz naturel mais maintenant également en gaz propane.

Concernant la compétence IRVE, il est proposé de fixer la cotisation selon les éléments suivants :

Type de borne	Cotisation 2025 par borne
Borne 22kVa (2 points de charge)	820 €
Borne 22kVa et 25kVA (2 points de charge)	
Borne rapide (1 point de charge)	
Borne 7 à 22kVa (1 points de charge)	410 €
Borne sur éclairage public (3 à 7 kVa - 1 point de charge)	205 €

pour la maintenance des bornes en service au 1^{er} janvier 2025 (supervision, maintenance).

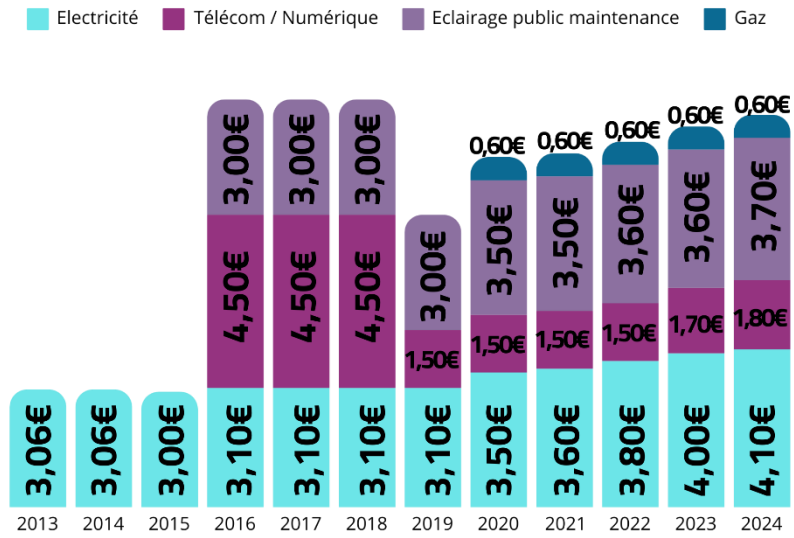
En parallèle, il convient de veiller à maintenir le niveau des autres recettes de fonctionnement.

La redevance R1 électricité restera stable (nouveau contrat de concession avec ENEDIS signé le 21/11/2018 et entré en vigueur au 01/01/2019).

La redevance R1 gaz a été réévaluée suite aux négociations avec GRDF pour la DSP 2009 et suite à la signature de l'avenant au contrat de concession historique gaz.

Le TE FLANDRE s'assurera d'un contrôle précis de la taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE) perçue via le centre des impôts (nouveau depuis le 1^{er} janvier 2023), pour toutes les Communes de moins de 2000 habitants ainsi que pour les Communes de plus de 2000 habitants, qui ont confié la gestion de la TCFE au TE FLANDRE.

Tableau de synthèse des cotisations 2013 à 2024



Modalités de perception des cotisations

Pour les compétences électricité, éclairage public et IRVE, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, comme depuis 2021, , il est proposé 3 choix pour 2025 :

- la budgétisation via le budget communal 2025
- la fiscalisation au titre de l'année 2025
- la déduction des sommes dues au TE FLANDRE au titre des cotisations 2025, du reversement de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) au titre de l'année 2023. Cette dernière possibilité n'est ouverte qu'aux communes dont la gestion de la TCFE est assurée par le TE FLANDRE pour l'année 2025.

Il est rappelé que l'article 23 de la loi n° 2010-1488 du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité (NOME) a institué, depuis le 1er janvier 2011, la TCFE dont le régime juridique est codifié aux articles L. 2333-2 à L. 2333-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Soucieux de permettre la perception de cette ressource fiscale **par les entités exerçant effectivement la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de résoudre des difficultés de mise en œuvre, le législateur a fléchi son produit vers les syndicats à compter de 2015** pour les communes de moins de 2000 habitants de manière obligatoire et de manière facultative pour les communes de plus de 2000 habitants.

Pour les compétences télécom et gaz, en vertu de l'Article L5212-20 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est laissé le choix aux Communes de déterminer les modalités de financement des cotisations. Aussi, il est proposé 2 choix pour 2025 :

- la budgétisation via le budget communal 2025
- la fiscalisation au titre de l'année 2025

B) Travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 et des travaux coordonnés - Programme 2025

Le TE FLANDRE assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des travaux d'enfouissement et effacement des réseaux, depuis le 01/01/2019.

Un nombre important de travaux sont sollicités au titre de 2025.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le Comité syndical a fixé pour les travaux **d'effacement et d'enfouissement des réseaux au titre de l'article 8 (Art 8) et des travaux coordonnés, les règles en vigueur pour la participation des communes par délibération.** En outre, certains travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du TE FLANDRE sans entrer dans le programme Art 8.

C) Travaux d'investissement éclairage public - Programme prévisionnel 2025

Le TE FLANDRE, en groupement avec le SE60 et le TE Cambrésis est lauréat du programme national LUM'ACTE porté par la FNCCR à hauteur de 46 835€ pour le TE Flandre.

Ce programme concerne l'accompagnement par des audits du parc d'éclairage public, l'élaboration d'un SDAL.

Le détail des chantiers figure en annexe aux documents fournis pour la présente réunion du Comité syndical.

Le chiffrage définitif est en cours de finalisation.

Une demande d'aide sera transmise au Département du Nord (ADVB) et à l'Etat par le biais du Fonds Vert notamment.

Ces travaux sont couverts par une recette du montant HT des travaux, subvention déduite, le cout restant étant à charge de la Commune demandeuse, toutefois **le TE FLANDRE fait l'avance de TVA et assure la maitrise d'ouvrage et la maitrise d'œuvre des travaux.**

En outre, **les travaux seront valorisés en Certificats d'Economie d'Energie (CEE).**

De plus, le groupement, composé du TE FLANDRE, du SIEC Cambrésis et du Syndicat d'Energie de l'Oise est lauréat de 'appel à projet Lum'ACTEE + saison 1 : 147 912,89 € restant à percevoir.

D) Transition énergétique en Flandre : Appel à projets (MDE), CEE, ACTEE et IRVE

Le fond de soutien à la maitrise de la demande en énergie (MDE) sera maintenu sous la forme d'un appel à projets, pour l'année 2025.

Des demandes de subvention complémentaires seront adressés aux partenaires institutionnels du TE FLANDRE afin de favoriser les projets liés à la transition énergétique en Flandre.

En outre, le TE FLANDRE continuera la valorisation des travaux sur les bâtiments publics en **CEE Certificats d'économie d'énergie.**

Le groupement, composé du TE FLANDRE, de la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, du Syndicat d'Energie de l'Oise est lauréat de :

- **L'appel à projet ACTEE + saison 1 : 555 852€ restant à percevoir,**
- **L'appel à projet ACTEE + saison 2 : 15 640€ restant à percevoir,**
- **L'appel à projet ACTEE + saison 3 : 305 932€ restant à percevoir,**
- **L'appel à projet ACTEE + saison 4 est en cours d'instruction par la FNCCR.**

En groupement avec la FDE 80 TE Somme, le SE 60, l'USEDA et le CD2E, le TE FLANDRE va de nouveau postuler à l'appel à projet LES GENERATEURS lancé par l'ADEME pour accompagner le développement des ENR électriques notamment le solaire en Flandre. Le pilotage est assuré par la FDE 80.

En outre, le TE FLANDRE a déposé avec l'EPSM de Bailleul, une réponse à un appel à projet national pour la rénovation des bâtiments médicaux sociaux notamment les maisons de retraite. Le TE FLANDRE et l'EPSM de Bailleul sont lauréats de cet appel à projet national. Cet appel à projet a pour vocation la réalisation d'audits énergétiques, le suivi énergétique ainsi que le financement d'un poste d'économe de flux.

Le TE FLANDRE exerce depuis le 01/01/2018, la compétence IRVE (Installation de Recharge pour Véhicules Electriques). Les recharges sont payantes pour les usagers depuis le mois d'Octobre 2020. Le Schéma directeur SD IRVE a été définitivement adopté le 21 juillet 2022. La mise en œuvre opérationnelle se poursuivra au cours de 2025. La grille tarifaire fixée par la Région sera révalorisée au cours du 1^{er} semestre 2025 par délibération du Conseil Régional.

En outre, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2021 » à hauteur de 53 158€ pour l'expérimentation d'une borne de recharge ultrarapide, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2022 pour un montant de 413 000€ pour l'installation de bornes sur éclairage public, classiques et ultra rapides et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire à concurrence de 492 989,91€.

De plus, le TE FLANDRE est lauréat de l'appel à projets « Mobilités innovantes en milieu rural 2022 » à hauteur de 44 100€ pour l'implantation de bornes de recharge pour Vélo à Assistance Electrique (VAE) et Trotinettes électriques.

E) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 prévoit que les orientations budgétaires contiennent :

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement :

Année	En euros
Réalisé 2017 (CA 2017)	3 779 775,61
Réalisé 2018 (CA 2018)	4 181 855,24
Réalisé 2019 (CA 2019)	4 571 139,84
Réalisé 2020 (CA 2020)	4 312 411,97
Réalisé 2021 (CA 2021)	4 801 487,48
Réalisé 2022 (CA 2022)	4 827 338,44
Réalisé 2023 (CA 2023)	5 980 987,03
Réalisé 2024 arrêté au 25-10-24	4 375 252,08

F) Evolution du besoin de financement annuel

La loi N° 2018-32 du 22 janvier 2018 prévoit également la présentation de:

L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes

Années	BESOIN DE FINANCEMENT REEL (1068) En Euros
2017 Affectation du résultat 2017	1 216 763,35
2018 Affectation du résultat 2018	1 512 293,91
2019 Affectation du résultat 2019	341 010,53
2020 Affectation du résultat 2020	954 294,22

2021 Affectation du résultat 2021	1 294 988.07
2022 Affectation du résultat 2022	1 745 764.32
2023 Affectation du résultat 2023	1 742 295.53

VI) Ressources humaines

A) Etat du personnel au 31/10/2024

Grade	Temps de travail	Nombre de poste(s)	Pourvu / non pourvu
Attaché hors classe	TC	1	Pourvu
Attaché principal	TC	1	Vacant
Attaché	TC	2	Pourvus
Rédacteur	TC	1	Pourvu
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	TC	2	Pourvus
Adjoint administratif	TC	1	Pourvu
Contrat de projet (adj admin)	TC	2	Pourvus
Technicien	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise principal	TC	1	Pourvu
Agent de maîtrise	TC	2	Pourvus
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	TC	1	Vacant
Adjoint technique	TC	4	2 Pourvus / 2 vacants
Contrat de projet (adj tech)	TC	1	Pourvu
Contrat d'apprentissage	TC	2	Pourvus

Le TE FLANDRE souhaite continuer à contribuer à la formation des jeunes notamment par le biais de stages, apprentissages et contrats première embauche.

Le Syndicat a adopté ses lignes directrices de gestion par arrêté du Président en date du 26 février 2021 et les modalités relatives aux 1607h par délibérations du Bureau en date du 16 juin 2021 et du 11 octobre 2021.

B) Télétravail des agents du Syndicat

La crise sanitaire liée à l'épidémie de CORONA VIRUS Covid 19 a modifié les modalités de travail des agents sans impacter la qualité du service public. Le télétravail a été mis en place conformément aux recommandations gouvernementales. Il a ensuite été pérennisé selon une délibération du Bureau syndical en date du 16 juin 2021.

VII) Structure et gestion de la dette

A) Etat de la dette à la fusion entre les SER et le TE FLANDRE - au 1^{er} janvier 2013

Le TE FLANDRE assure les remboursements des emprunts contractés par les anciens SER (Syndicats d'Electrification Rurale) suite à la fusion au 1^{er} janvier 2013.

Le nombre d'emprunts restants s'élève au nombre de 3 (reste à payer 51 194,38€).

B) Financement des programmes de travaux sur les réseaux et rénovation de l'éclairage public

Un emprunt a été contracté en 2019 auprès de la Banque postale pour un montant de 500 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0,31 %, périodicité annuelle) pour financer le programme de travaux d'investissement en éclairage public 2019.

Un emprunt a été contracté en 2020 auprès de la Banque postale pour un montant de 950 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 0,33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'éclairage public et effacement et enfouissement des réseaux.

Un emprunt a été contracté en 2021 auprès du Crédit Agricole pour un montant de 750 000€ (durée de 5 ans, taux fixe : 0,33%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux du chantier Wormhout (travaux de réseaux : article 8 - éclairage public - télécommunications).

Un emprunt a été contracté en 2023 auprès de la Banque postale pour un montant de 2 000 000€ (durée 5 ans, taux fixe : 4,08%, périodicité trimestrielle) afin de financer les travaux d'investissement d'éclairage public 2023 incluant la rénovation.

Le remboursement de ces emprunts est couvert par les participations communales versées au TE FLANDRE dans le cadre des programmes de travaux, prévoyant des participations pouvant être étalées jusqu'à 5 années.

Un emprunt INTRACTING a été contracté auprès de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations) avec 2 tranches : un versement de 628 936€ au 01/08/24 (durée 13 ans, taux fixe 2%, périodicité annuelle) et un versement de 628 936€ prévu au 07/07/25 durée 12 ans, taux fixe : 2%, périodicité annuelle), en vue de financer les travaux de rénovation de l'éclairage public de la Ville de Bailleul (convention avec Bailleul pour la prise en charge avec les intérêts).

Enfin un emprunt est inscrit au budget 2024 pour le financement des travaux éclairage public, article 8 et travaux coordonnés, il sera réalisé d'ici la fin de l'année 2024.

C) Reprise de l'emprunt de Sailly/ Lys suite au transfert de la compétence Numérique

En outre, dans le cadre du transfert de la compétence numérique, le TE FLANDRE TE a repris un emprunt de la Commune de Sailly sur la Lys, concernant les armoires ADSL.



territoire
d'énergie
FLANDRE



30 rue Louis Warein
59190 HAZEBROUCK



03.28.43.44.45



contact@teflandre.fr



www.teflandre.fr



Siège en Mairie
d'Hazebrouck



@ENERGIEFLANDRE

